

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

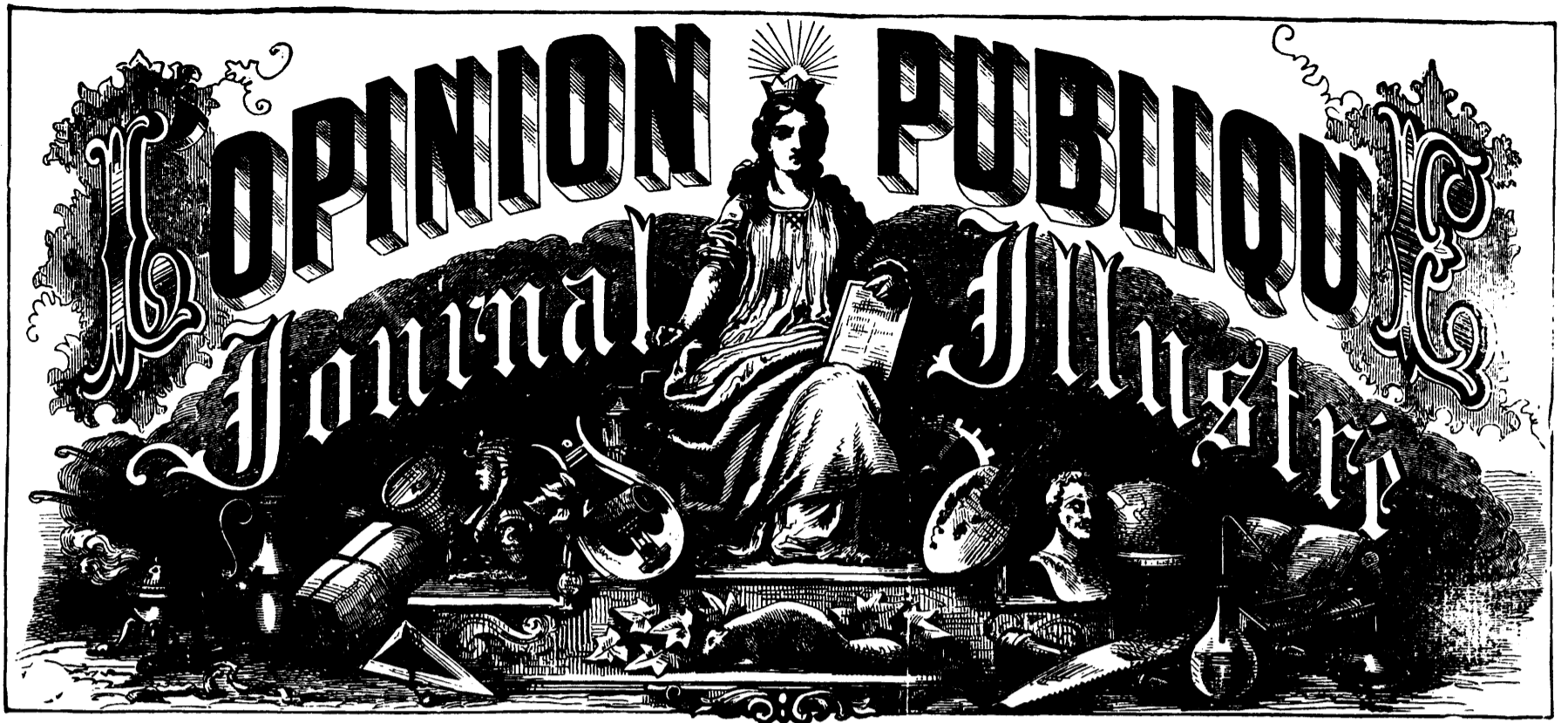
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



Vol. III.—No. 25.

MONTREAL, JEUDI, 20 JUIN, 1872.

ABONNEMENT, \$3 00  
PAR NUMERO, 7 CENTS.

LES PROCHAINES ÉLECTIONS.

Le pays va être bientôt appelé à faire des élections.

Jamais il n'aura eu plus de raison que maintenant d'être sage dans le choix de ses représentants. La situation est grave, les circonstances critiques. Si tout n'est pas noir dans notre monde politique, tout n'est pas rose non plus.

Pour ceux qui ne regardent que les apparences ou l'ensemble des progrès réalisés depuis la Confédération par ce qu'on appelle la Puissance du Canada, l'épreuve du nouveau régime est, peut-être, satisfaisante. Mais pour ceux qui considèrent avant tout l'intérêt et le bonheur du Bas-Canada, l'avenir de notre nationalité, il est incontestable que les choses pourraient mieux aller. Nous pouvons dire sans crainte dans tous les cas, qu'on ne peut prendre trop de précautions et déployer trop d'activité, si nous voulons conserver notre influence dans la Confédération. En face d'une majorité anglaise et protestante qui va toujours s'augmentant, nous avons besoin de rallier toutes nos forces.

Nous sommes un de ceux qui ont dit, lors de l'établissement du nouveau régime, qu'il fallait s'attendre à lutter contre une majorité antipathique à nos intérêts nationaux et religieux et même matériels. Et il en sera ainsi tant que les Anglais seront des Anglais, et les Français des Français, les catholiques des catholiques, et les protestants des protestants. On n'a jamais fait et on ne fera jamais des constitutions qui feront disparaître les animosités religieuses et nationales, parce qu'on ne peut refaire la nature du cœur humain. Toute la sagesse des hommes d'Etat doit consister à empêcher autant que possible le choc des convictions et des intérêts opposés, à bien définir les droits et les devoirs de chacun, et à marquer clairement les limites que personne ne pourra dépasser.

Mais parce que nous avons combattu la Confédération, ce n'est pas une raison pour que nous ne cherchions pas à la rendre aussi utile que possible à notre pays, pour que nous nous décourageons en face des misères qu'elle peut nous causer.

Après tout, elle ne nous sera surtout nuisible qu'en autant que nous le voudrions, que nous manquerons de courage et d'énergie. Nous sommes assez nombreux pour nous y faire une large place, pour nous affirmer au lieu de nous effacer, soit qu'il s'agisse de questions religieuses, nationales ou d'intérêts matériels.

Qu'on évite de froisser les sentiments de nos compatriotes anglais, d'empiéter sur leurs droits, c'est parfait; mais aussi soyons inébranlables en face de l'injustice et de l'arbitraire, n'accoutumons pas la majorité à croire qu'avec le Bas-Canada il y aura toujours des accommodements.

Depuis deux ans, nous avons cherché à démontrer que sous le rapport matériel nous n'étions pas ce que nous devrions être; nous avons prêché que l'industrie seule pourrait retenir dans le pays les flots de l'émigration canadienne. En présence surtout des tristes résultats du recensement, beaucoup de personnes qui doutaient, plus ou moins, de la vérité de cet avancé, ouvrirent les yeux, il y eut partout un mouvement de réaction salutaire. La nation tout entière sembla sortir d'un long sommeil pour se lancer dans la voie du progrès matériel; elle n'eût qu'une voix pour orier: "Il nous faut des manufactures et des chemins de fer." Les chemins de fer sont en bonne voie; les manufactures ont augmenté considérablement,

mais on n'a pas fait encore dans le tarif les changements dont elles ont besoin.

Nous l'avons dit souvent, l'industrie nationale a toujours été l'esclave des manufacturiers anglais, et, comme c'était le Bas-Canada, surtout, qui souffrait de cet état de choses, le mal ne paraissait pas très grand.

Nous ne comprenons pas comment, depuis vingt ans, à la vue surtout des ravages de l'émigration, il n'y a pas eu dans le Bas-Canada une seule politique, un seul programme:—empêcher les manufacturiers anglais de tuer notre industrie, en frappant de droits élevés ceux de leurs produits que nous pouvions fabriquer.—Il nous semble que le mot d'ordre aurait dû être: "La protection contre l'Angleterre ou l'indépendance."

Nous voulons dire jusqu'où nous aurions poussé l'application de notre principe pour être conséquent, mais il n'aurait pas été nécessaire d'aller si loin. Si le Bas-Canada se fût montré uni sur cette question, il aurait obtenu le tarif dont il avait besoin. Mais malheureusement il y avait, dans les deux partis, des libres-échangistes, c'est-à-dire des hommes qui ne devraient naître dans un pays que lorsqu'il est riche, lorsque son industrie est devenue assez puissante pour lutter contre toutes les nations. Plusieurs de ces hommes ont ouvert les yeux, comme nous venons de le dire, mais beaucoup encore les tiennent fermés ou font semblant de ne pas voir pour ne pas être forcés d'avouer qu'ils se sont trompés.

Nous sommes heureux de voir que le comité chargé, au commencement de la dernière session, d'étudier cette question, en est venu à la conclusion inévitable que notre industrie a besoin de protection. Il suggère au gouvernement, dans son rapport, de revenir au tarif protecteur qui existait avant 1866.

Mais un autre comité avait été chargé de chercher les meilleurs moyens de développer l'agriculture; il a fait, lui aussi, un rapport dans lequel il demande que des droits soient imposés sur certains produits agricoles. On verra que celui-ci obtiendra ce qu'il demande, pendant que l'autre attendra vainement qu'on fasse droit à sa demande. Mais pourquoi? va-t-on dire. Parce que dans un cas, c'est le Bas-Canada qui a surtout besoin d'un tarif protecteur contre les produits industriels, et que dans l'autre cas, c'est le Haut-Canada qui est intéressé à favoriser ses produits agricoles. Or, comme il est entendu que le Bas-Canada est *bon garçon*, qu'il ne se fâche jamais, et que c'est lui qui joue le rôle de la conciliation ou du dévouement dans le mélodrame fédéral, on pensera à lui après avoir satisfait les autres.

Il serait donc important de décider dans les prochaines élections jusques à quand nous sommes disposés à être les partisans de la conciliation, les humbles serviteurs des manufacturiers anglais et des habitants des autres provinces, jusques à quand nous souffrirons dans nos intérêts religieux, nationaux et matériels.

Pour cela, il faudrait envoyer en Chambre tout ce que nous avons d'hommes instruits, indépendants et honnêtes, capables de comprendre la situation et de tenir haut et ferme le drapeau du Bas-Canada. Il faut que chaque comté se fasse un devoir, un point d'orgueil d'élire le meilleur candidat.

Si toutes les nations ont leurs mauvaises heures, des périodes d'apathie et d'affaissement, elles ont toutes aussi des époques de courage et d'énergie, où elles font des efforts surhumains pour reprendre le temps perdu.

Serions-nous le seul peuple incapable de dévouement et d'enthousiasme national? Ne retrouverons-nous pas une étincelle du patriotisme d'autrefois, une parcelle de l'énergie qui a rempli notre histoire de si grandes choses? Que les temps sont changés! Il y a 30 ans à peine, quelques milliers d'hommes n'hésitaient pas à sacrifier leur vie, à braver les échafauds pour défendre l'héritage national qui leur avait été confié, et nous, nous n'aurons même pas le mérite de donner un vote indépendant et consciencieux! Certains comtés étaient immenses à cette époque, il fallait aller voter à quinze ou vingt lieues. On partait avec une brique de lard et un demi pain dans un sac et on s'en allait au poll; et, comme les coups de main n'étaient pas rares, on restait là, cinq, six et même huit jours, tant que les amis n'avaient pas tous voté, pour les défendre au besoin. Malheur à celui qui aurait essayé d'acheter le vote de ces braves citoyens!

Maintenant, hélas! des gens qui demeurent à quelques arpents du poll ne vont pas voter, si on ne leur envoie pas une voiture et le prix de leur journée!

"On n'a pas de temps à perdre pour rien, dit-on."

Et on se plaint, après cela, quand on entend dire que le représentant de tel ou tel comté a failli à son devoir! On se lamente sur la situation du pays et l'on part pour les Etats-Unis. Mais, pauvres gens! vous n'avez que ce que vous méritez. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que les choses n'aillent pas encore plus mal.

C'est ici que nous aimerions à voir l'intervention du clergé s'exercer dans toute sa puissance. Quel champ glorieux ouvert au zèle apostolique et national! Il est temps de faire entendre au peuple la voix du devoir dans toute sa force, car bientôt, peut-être, la réaction ne sera plus possible. Déjà, dans certains comtés, on ne demande plus aux candidats qu'une chose:—combien ils peuvent mettre d'argent dans l'élection. L'intrigue, la ruse, l'argent et la boisson, voilà avec quoi on se fait élire! Au lieu d'instruire le peuple, de s'adresser à ce qu'il y a de noble chez lui, de lui faire entendre le langage de l'honneur et de la vérité, on le flatte, on le séduit, on le corrompt, on le dégrade. Les honnêtes gens renoncent à la politique, les hommes de talent se découragent, les médiocrités tapageuses tiennent le haut du pavé, et nos ennemis se moquent de nous.

Nous avons un espoir, cette année, c'est que les deux partis s'entendront pour choisir leurs candidats parmi leurs hommes les plus capables, les plus instruits et les plus honnêtes. Mais il faut pour cela que le peuple fasse connaître sa volonté, sa détermination, qu'il fasse voir qu'il sait distinguer entre le vrai mérite et le charlatanisme. Qu'il prenne les bons candidats où il les trouvera sans trop s'occuper s'ils sont du comté. Les hommes de talent et de mérite sont de tous les comtés, ils appartiennent au pays qui a besoin de leurs services.

Lorsque le comté de St. Maurice allait à Trois-Rivières offrir la candidature à Vallières qui n'était encore qu'un étudiant en droit de deuxième année; lorsque plus tard il élisait Papineau, quand le comté de Bellechasse venait à Montréal chercher Morin, l'honnête homme, s'occupait-on de savoir s'ils étaient du comté. Non, parce qu'alors le peuple était moins instruit, il est vrai, mais il avait plus de patriotisme, il savait mieux distinguer le vrai mérite.

Aussi quels hommes ces jeunes gens devenaient en peu d'années! Quels hommes de caractère et de dévouement! Ces temps ne reviendront-ils pas?

L. O. DAVID.

## LES CANADIENS DE L'OUEST.

GABRIEL FRANCHÈRE.

(Suite.)

## IV.

Le *Tonquin* essuya plus d'une furieuse tempête les jours suivants. Les vagues blanchissantes s'élevaient hautes comme des montagnes et semblaient vouloir engloutir le vaisseau qu'elles secouaient rudement. Le 18 décembre, il doubla heureusement le Cap Horn, sur lequel tant de navires se sont brisés, et qui est devenu avec raison l'effroi des marins.

Après des alternatives de calme et d'orage, le *Tonquin* arriva heureusement près des îles Sandwich, et, le 11 février, on pouvait apercevoir la cime neigeuse et escarpée d'une haute montagne appelée *Mona-Roah*, qui domine la région d'Ohehy, l'une des îles Sandwich.

Le vaisseau était tout près des côtes de l'île lorsque Guillaume Perrault, un mousse, perché dans les haubans, tomba tout-à-coup à la mer. On lui jeta des bancs et des futailles, puis on lança une chaloupe à l'eau et on parvint à le sauver après les plus grands efforts. Perrault, qui demeura un quart-d'heure dans la mer, fut ramené sur le navire sans donner aucun signe de vie, et ce ne fut qu'avec des soins infinis qu'on put lui faire reprendre connaissance.

L'expédition visita longuement les diverses îles et ne manqua pas d'aller rendre ses hommages à Tamaméa, leur roi absolu. Celui-ci était habillé à l'europpéenne et portait fièrement une épée à ses côtés. Ohéty était la capitale de ses domaines. Autour de son palais, qui était assez modeste, on remarquait une garde de 24 hommes qui veillaient constamment à sa sûreté. Tamaméa était non-seulement souverain absolu, mais il jugeait tous les litiges qui s'élevaient parmi ses sujets. Son tribunal était sans appel. Doué d'une grande intelligence, il ne négligeait aucun effort pour faire pénétrer la civilisation parmi ses sujets. Il avait réussi dans ce but à faire établir plusieurs européens dans ses possessions, et il avait même pour précepteur de ses fils, un jeune français, de Bordeaux. Avant son avènement au pouvoir, toutes les communications entre les diverses îles ne se faisaient qu'en canot. Mais il avait réussi à faire construire bon nombre de goélettes qui firent désormais ce service.

Franchère donne des détails fort complets et intéressants sur les îles Sandwich, leurs productions et les mœurs de leur population. Il dit que les "insulaires de Sandwich habitent dans des villages ou bourgades de cent à deux cents maisons, distribuées sans symétrie, ou plutôt groupées dans un désordre complet. Ces maisons sont construites de poteaux plantés en terre et liés par le bout, et couverts d'herbes, ce qui leur donne quelque ressemblance avec nos granges canadiennes."

## V.

Le 28 février 1811, le *Tonquin* leva l'ancre pour se rendre à l'embouchure de la rivière Columbia. Mais que de terribles épreuves attendaient encore l'expédition avant son arrivée à bon port!

Une violente tempête éclata le 16 mars et dura quatre longs jours. Une grande partie des agrès du vaisseau furent emportés, et à une pluie torrentielle succéda une chute de neige qui tomba en épais flocons, suivie d'un froid très intense. La manœuvre devint extrêmement pénible et l'équipage était harassé de fatigue. Tout le monde était sur le qui-vive, car cet ouragan offrait les plus grands dangers. Ce n'était pourtant que le prélude des misères incomparables et des pertes désastreuses que l'on allait subir.

Le 22, on aperçut enfin la terre dont on n'était qu'à dix milles. Cette nouvelle causa des réjouissances indicibles. C'était la côte du Pacifique que l'on entrevoyait et que l'on espérait bientôt toucher. On distinguait aussi les brisans que forme la barre, justement redoutée des navigateurs, à l'entrée de la rivière.

La mer était alors extrêmement tourmentée, mais cela n'empêcha pas le capitaine d'ordonner à M. Fox, le second, avec Bazile Lapensée, Ignace Lapensée, Joseph Nadeau et John Martin, de s'embarquer dans une chaloupe et d'aller sonder l'entrée de la rivière. L'embarcation n'avait pour toute voile qu'un drap de lit, en vain fit-on des remontrances très fortes au capitaine sur l'imprudence de ce voyage, il resta inflexible. "Si vous avez peur de l'eau," dit-il à M. Fox, "vous n'avez qu'à rester à Boston." Fox, voyant que le capitaine était incorable, dit alors à ceux qui l'entouraient, les yeux pleins de larmes: "Mon oncle s'est noyé ici il y a quelques années, et maintenant mes os vont aller reposer à côté des siens." Il leur serra la main et leur dit adieu. Puis, lorsqu'il embarqua dans la chaloupe, pressentant le sort qui l'attendait, il exclama: "Adieu mes amis! Peut-être nous reverrons-nous dans l'autre monde." C'était une scène à fendre le cœur. Il prophétisait, le brave et respecté marin. La chaloupe disparut bientôt au milieu des vagues comme un point noir imperceptible et personne ne douta de sa perte inévitable.

Le *Tonquin* essaya, le lendemain, de s'approcher de l'entrée de la rivière, mais les vagues qui roulaient et se brisaient sur la barre en jetant d'effroyables clameurs, ne laissaient apercevoir qu'une barrière écumeante. Il dut en conséquence revenir au large et la plus grande anxiété régna à bord. M. Mumford, l'un des officiers, tenta, à diverses reprises, d'aller sonder en chaloupe l'entrée de la rivière, mais il faillit chaque fois perdre la vie ainsi que ses compagnons.

Dans l'après-midi du 25 mars, M. Aikens, accompagné de John Coles, Stephens Weeks et de deux naturels des îles Sandwich, partit dans la pinasse, pour aller sonder également le chenal. Le navire suivait de près les hardis marins, mais ils s'aventurèrent trop loin dans les brisans et on les perdit de vue.

Grande fut l'anxiété à bord, car les deux détachements que l'on avait envoyés pour reconnaître l'entrée de la rivière avaient, suivant toutes les prévisions, été engloutis dans les flots bouillonnants de la Columbia. Le vaisseau lui-même courut les plus grands dangers et toucha sur des récifs plus d'une fois. Malgré l'obscurité de la nuit, on parvint à gagner la petite baie Baker, formée à l'entrée de la rivière par le Cap Désappointement, où l'on trouva un bon mouillage.

Le capitaine et quelques autres descendirent sur le rivage pour se mettre à la recherche des hommes que le premier avait impitoyablement sacrifiés à son invincible entêtement. A peine commençaient-ils leurs perquisitions que l'on vit survenir Weeks, l'un de ceux qui étaient partis à bord de la dernière chaloupe. Celui-ci avait échappé au naufrage d'une manière presque miraculeuse. Pendant longtemps la chaloupe avait résisté à la violence des flots, mais une vague, plus impétueuse que les autres, emplit l'embarcation, et M. Aikens et John Coles, disparurent dans l'onde tourmentée. Les insulaires se dépouil-

lèrent de leurs vêtements aussitôt qu'ils se trouvèrent à l'eau, et Weeks en fit autant. Ils parvinrent à saisir la chaloupe, à la remettre à flot et à la vider avec leurs mains. Les naturels auxquels Weeks devait son salut, étaient si glacés par le froid qu'ils ne purent ramer. Vers minuit, l'un d'eux expira et l'autre se jeta sur son cadavre, d'où il fut impossible de l'arracher.

Une nuit pleine d'angoisse se passa ainsi dans cette frêle embarcation presque en pleine mer. "Le jour parut enfin," racontait Weeks, "et me voyant assez près de terre, je dirigeai ma nacelle vers la plage, où j'arrivai, grâce à Dieu, sain et sauf, parmi les brisans, sur un fond de sable. J'aidai à l'insulaire, qui donnait encore quelque signe de vie, à sortir de la chaloupe, et je m'acheminai vers les bois avec lui, mais voyant qu'il ne pouvait me suivre, je le laissai à sa mauvaise fortune; et suivant un sentier battu qui s'offrait à ma vue, je me trouvais, à mon grand étonnement, en peu d'heures, près du vaisseau."

Le récit de Weeks ne laissait aucun doute non seulement sur le sort fatal de ses compagnons, mais encore des cinq autres qui les premiers avaient tenté de trouver le chenal à l'entrée de la rivière. Déjà huit victimes des flots et on n'avait pas encore mis pied à terre! On regretta beaucoup la perte des deux frères Lapensée et de Joseph Nadeau, qui s'étaient fait estimer de tous par leur activité et leur courage.

On trouva le lendemain l'insulaire qui avait survécu au naufrage et on le transporta à bord du navire où à force de soins on le ramena à la vie. Le soir, eut lieu une scène assez curieuse pour être racontée. "Un nombre d'insulaires de Sandwich, dit Franchère, munis des instruments nécessaires, et d'offrandes consistant en biscuit, lard et tabac, allèrent à terre, pour rendre les derniers devoirs à leur compatriote, mort dans la chaloupe de M. Aikens, durant la nuit du 24. Nous les suivîmes, M. Pillet et moi, et fûmes témoins des obsèques, qui se firent à peu près de la manière suivante. Arrivés dans l'endroit où était le corps, que nous trouvâmes pendu à un arbre, les insulaires se mirent à creuser dans le sable, une fosse de grandeur convenable; puis, détachant le corps de l'arbre, ils placèrent le biscuit sous l'un des bras, le lard sous le menton, et le tabac sous les parties génitales. Le mort ainsi pourvu pour le voyage de l'autre monde fut déposé dans la fosse, et couvert de sable et de cailloux. Les compatriotes du défunt s'agenouillèrent ensuite le long de la fosse, en une haie double, et le visage tourné du côté de l'orient, à l'exception de l'un d'entre eux qui officiait comme prêtre: celui-ci alla chercher de l'eau dans son chapeau, en aspergea les deux rangées d'insulaires, et récita une espèce de prières, à laquelle les autres répondirent, à peu près comme on répond chez nous à des litanies. Cette prière finie, ils se levèrent et regagnèrent le vaisseau, sans regarder derrière eux."

## VI.

Avant de s'aventurer plus loin on résolut de faire une reconnaissance dans l'intérieur, afin de se choisir un endroit convenable pour l'établissement. Plusieurs partirent dans ce but à bord de la grande chaloupe pour remonter la rivière, mais ils faillirent tous périr. L'un d'eux M. McDougall aurait été englouti dans les flots si les sauvages ne fussent venus à son secours.

Après plusieurs voyages qui n'eurent pas de succès, on résolut de s'établir sur la Pointe George, à quatre ou cinq lieues du Cap Désappointement. Le débarquement se fit sûrement et les naturels entourèrent les nouveaux venus en grand nombre en témoignant une surprise extrême. On n'était qu'au 12 avril et les Canadiens, habitués à un climat plus rigoureux, virent avec admiration que la nature était en pleine végétation. Des milliers d'oiseaux au plumage brillant gazouillaient dans les bois, la verdure était dans tout son éclat et les fleurs épanouies embaumaient l'air de leurs suaves arômes.

Une expédition composée de MM. McKay, R. Stuart, O. de Montigny et Franchère partit, le 2 mai, pour aller explorer le haut d'une rivière voisine. Le 5, ils rencontrèrent des sauvages qui, n'ayant jamais vu de blancs, les regardaient avec la plus grande surprise, "relevant nos culottes, et ouvrant nos chemises," dit Franchère, "pour voir si la peau du corps ressemblait à celle au visage et des mains." L'expédition voulait s'assurer s'il n'y avait pas quelque poste de traite aux chutes, et lorsqu'elle eût constaté le contraire, elle rebroussa chemin, après plusieurs jours de marche.

On travailla activement à jeter les fondements d'un fort afin de se protéger contre les naturels qui venaient d'abord à l'établissement en grand nombre, puis n'avaient plus fait leur apparition. On apprit qu'ils voulaient surprendre les hommes de l'établissement, qui étaient réduits à un petit nombre, et les exterminer jusqu'au dernier. On érigea quelques constructions que l'on entoura de palissades et quatre petits canons furent placés sur deux bastions que l'on avait élevés. Les rapports que l'on reçut de tous côtés étaient tellement menaçants que des sentinelles firent la garde toutes les nuits et l'on pratiqua de temps à autre l'exercice militaire pour s'habituer au maniement des armes.

Il ne se passa rien d'important durant le reste de l'année. Mais, le 18 janvier, arriva l'expédition de terre commandée par M. Hunt, qui devait agir conjointement avec celle qui était venue par mer pour fonder l'établissement de l'opulent Astor sur les rives du Pacifique. Cette expédition s'était faite également au prix de mille difficultés. Il suffira de dire, pour en donner une idée, qu'elle cotoya pendant vingt jours les bords de la Rivière Enragée, souffrant horriblement de la faim et de la soif. Les rochers qui hérissent les bords de cette rivière sont tellement escarpés qu'il était impossible aux hommes d'aller y assouvir la soif brûlante qui les dévorait. C'était le supplice de Tantale sous une autre forme. Pour ne pas périr de soif plusieurs burent leur urine, et pour ne pas laisser leurs os le long de la route, ils mangèrent des peaux de castor grillées au feu et même jusqu'à leurs souliers.

La plupart de ces courageux voyageurs étaient canadiens et rompus aux fatigues. Washington Irving les dépeint comme travaillant avec patience, ne se laissant décourager ni par les obstacles, ni par les désappointements, fertiles en expédients et savants dans l'art de surmonter la force des courants; toujours alertes, toujours de bonne humeur, ils déployaient toute leur vigueur tantôt dans les bateaux, tantôt sur le rivage, tantôt dans l'eau quelque froide qu'elle fut; et si jamais ils paraissaient se fatiguer ou se rebuter, une de leurs chansons populaires, chantée par un batelier vétéran et répétée en chœur par les autres, suffisait pour les ranimer.

## VII.

Parlons une dernière fois du *Tonquin* et de son intraitable capitaine pour enrégistrer leur perte commune. Le 5 juin 1810, le vaisseau laissa l'embouchure de la rivière Columbia, dans le but de longer les côtes au nord du Pacifique, de pénétrer dans toutes les baies et de revenir à Astoria, chargé d'une cargaison de

fournures aussi complète que possible. Le capitaine avait ainsi une mission très importante à remplir pour l'établissement et son insuccès pouvait avoir des conséquences désastreuses. C'est ce qui arriva.

Le *Tonquin* arriva en peu de jours à l'île de Vancouver et mouilla ensuite dans le havre de Newetee. Un grand nombre de canots montés par des indigènes et chargés de pelleteries arrivèrent bientôt. Habitués à faire ce trafic, ils marchandèrent sans cesse et demandaient le double de ce qu'on leur offrait. Ils importunèrent tellement l'irascible capitaine Thorn, que, fatigué de leurs obsessions, il arracha tout à coup une peau de loutre des mains d'un chef sauvage, la lui frotta sur le visage et le chassa du vaisseau avec d'autres applications injurieuses.

Toute la tribu se crut offensée dans la personne de son chef et résolut de se venger. Le lendemain, des naturels vinrent encore à bord du *Tonquin* sous le prétexte de trafiquer des pelleteries. Comme ils ne paraissaient pas armés, on ne conçut aucun sentiment de défiance. A chaque instant leur nombre se grossissait de nouveaux venus qui arrivaient dans des flottilles de canots chargés d'indigènes. En vain, fit-on des représentations pressantes au capitaine sur le danger d'admettre à bord un aussi grand nombre d'indigènes, il les reçut avec mépris comme d'habitude. Mais il se décida finalement à faire évacuer le vaisseau et sept matelots montèrent dans les haubans afin de déferler les voiles pour permettre au bateau de prendre le large.

Mais au lieu d'obéir au capitaine qui leur ordonnait péremptoirement de quitter le navire, ils répondirent par un épouvantable hurlement. Et tous de s'élançant comme des hyènes furieuses avec leur casse-tête et leur couteaux qu'ils avaient tenus cachés sous leurs habits pour massacrer les hommes de l'équipage. Lewis, cleric du vaisseau, fut le premier sérieusement blessé, puis M. McKay qui fut massacré et jeté à la mer. Le capitaine Thorn se défendit comme un lion. Bien des cadavres roulèrent à ses pieds avant qu'accablé par le nombre, il fut achevé à coups de couteaux et précipité dans l'océan.

Les sept marins juchés dans les mâts regardaient avec horreur l'effroyable mêlée qui s'engageait au-dessous d'eux. Trois furent massacrés en tentant de se glisser entre les ponts, mais les quatre survivants purent arriver jusqu'à la cabane où étaient renfermées les armes de l'équipage. Ils s'y barricadèrent, pratiquèrent des trous dans la cloison, et le feu qu'ils lancèrent par ces ouvertures balaya en peu de temps le pont de tous les barbares auteurs du carnage. Ceux-ci furent impitoyablement décimés et regagnèrent le rivage.

Lewis, quoique gravement blessé, projeta durant la nuit de venger la mort de ses compagnons d'une manière terrible en s'envenimant, si cela était nécessaire, sous les ruines du navire. Nous allons voir comment il réussit.

Le lendemain, le *Tonquin* était encore à l'ancre. Il n'y avait aucun signe de vie à bord et les naturels après avoir longtemps hésité montèrent à bord du navire qu'ils croyaient inhabité. Des flottilles entières de canots remplis d'indigènes les suivirent et bientôt le pont du navire fut encombré d'une nuée d'enfants des bois, qui se réjouissaient hautement de leur victoire. Ils allaient se livrer au pillage lorsqu'une épouvantable détonation se fit entendre. Environ deux cents sauvages furent lancés dans l'éternité et c'était un horrible spectacle que de voir des bras, des jambes, des corps mutilés qui, après avoir volé dans l'air, jonchaient la baie pêle-mêle avec les débris du navire.

Quatre des marins échappèrent à ce désastre, car Lewis leur ayant fait part de son projet de vengeance, ils avaient quitté le navire avant le temps de l'explosion. Ils parvinrent à atteindre le rivage sains et saufs, mais ils furent surpris par les naturels, qui se vengèrent de la mort de leurs compagnons en les faisant périr dans les plus cruels tourments.

Telle fut la perte du *Tonquin* et la fin tragique du capitaine Thorn et de son équipage. Tous furent les victimes de l'inflexible opiniâtreté du commandant, de son imprudence, de la rudesse de ses manières et de sa hauteur de caractère qui lui faisait mépriser les plus sages conseils. C'était un marin intrépide, qui ne connaissait d'autre élément que l'océan, mais ses défauts qui rendaient sa présence intolérable, jetaient dans l'ombre ses qualités, et il les a chèrement expiés par cet épouvantable désastre.

## VIII.

La perte du *Tonquin* devait être un coup terrible pour l'établissement d'Astoria. On ne l'apprit que plusieurs mois après sa destruction, mais personne ne se fit illusion sur le sort qu'il réservait à l'entreprise.

Aucun événement important ne survint durant le reste de l'année. Les expéditions que l'on envoya à l'intérieur eurent peu de succès et le découragement sembla s'emparer de tous les esprits. La grande entreprise d'Astor, montée à si grands frais, devait avoir un fiasco complet.

Franchère prit part à la plupart de ces expéditions et il passa l'hiver à Astoria. Il s'occupait dans ses loisirs de musique ou de lecture, car il y avait heureusement une bonne bibliothèque où il pouvait utiliser ses goûts pour l'étude.

La nouvelle de la déclaration de la guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis, que l'on apprit dans le cours de 1813, porta le dernier coup à l'établissement. Les associés de M. Astor ne voyant aucune perspective de succès et découragés par une série non interrompue de revers, se décidèrent à vendre tous les effets de l'association à la Compagnie du Nord-Ouest. La vente fut signée le 23 octobre. "Ce fut ainsi," dit Franchère, "qu'après avoir franchi les mers, et enduré toutes sortes de fatigues et de privations, je perdis, en un instant, toutes mes espérances de fortune."

Dans son livre: *Adventures of the first settlers on the Oregon or Columbia River* (Page 265), M. Alexander Ross, l'un de ses compagnons de voyage, dit à ce sujet: "Le sort de l'infortunée Astoria étant ainsi scellé, et la place étant devenue la propriété de la Compagnie du Nord-Ouest, les Astoriens ne devinrent plus que des spectateurs indifférents. M. Franchère est le seul commis au service des américains qui sembla désirer s'associer aux nouveaux arrivants. C'était un canadien de Montréal, et à cette époque, la Compagnie du Nord-Ouest était très populaire en Canada et particulièrement à Montréal. Elle était tout dans cette localité et les voyageurs canadiens obtenaient une part libérale de ses bénéfices. Il était en conséquence naturel qu'il s'associât à ce corps qui avait l'admiration de ses compatriotes."

Ross fait ici erreur. M. McLavish, de la Compagnie du Nord-Ouest, fit des offres très libérales à Franchère qui devait être fort utile à l'association, à cause de sa connaissance approfondie du dialecte Chinook. Mais Franchère les refusa; il différa seulement son départ pour le Canada au printemps et passa ces quelques mois au service de la Compagnie.

JOSEPH TASSÉ.

A continuer.



## COURSES AU PARC DECKER.

## Troisième jour.

Les amateurs et les sportsmen encombraient la piste, les Anglais pur sang se distinguant par leur accent particulier, étaient venus en grand nombre pour assister à leur spectacle favori, les courses au clocher.

Les tribunes réservées aux Dames étaient remplies, le barreau de Montréal était dignement représenté par un grand nombre de ses membres les plus distingués, enfin l'assemblée de ce jour était composée de la meilleure classe de notre société, le bon ton s'y était donné rendez-vous.

Le temps était magnifique, un peu chaud cependant. Les pools se vendirent avec profusion et les paris étaient considérables.

Les juges de ce jour furent messieurs Henry Hogan et Davidson, de Montréal; le Major Gillum, de Belleville; M. T. D. Melburne, du 13<sup>ème</sup> Hussards, et M. Barker, d'Ottawa, tous bien qualifiés à rendre justice à tous.

La cloche ayant appelé les chevaux entrés pour la première course du jour, course à barrières, entrée libre; distance, deux milles, huit haies de 3 pieds 6 pouces à franchir, pesées Welter; \$350, \$100, \$50, les chevaux suivants se présentèrent: *Milesian*, 5 ans, propriété de D. J. Bannatyne; *Jack on the Green*, 7 ans, appartenant à W. J. et R. Jarvis; *St. Patrick*, à M. William; *Kate*, 5 ans, à W. Kirwin, et *Sea Foam*, à J. C. McNaughton; *Milesian* était le favori. Après quelques tentatives, le départ eut lieu, *Jack on the Green* en tête suivi de *Milesian*, *Sea Foam* troisième, et *Kate* quatrième, *St. Patrick* traînant à l'arrière garde.

*Jack on the Green* eut l'honneur de sauter la première haie, *Milesian* immédiatement après, les autres dans l'ordre susmentionné.

Le haut du chemin droit était à peine atteint que *Milesian* enlevait le devant à *Jack on the Green*, *Sea Foam* tenant bien sa place; *St. Patrick* commençant à s'échauffer monta peu à peu et céda sa place à *Kate*.

Les chevaux passèrent dans cet ordre devant les tribunes. Pas de changement au second tour: au troisième, la vieille jument grise de M. McNaughton ne fut pas de force à franchir la première haie, et butant, elle alla rouler à quelques pas plus loin après avoir lancé son jockey quelques pieds en avant d'elle, les deux se relevèrent bientôt et, au grand plaisir du public, sans accident, la grise s'étant seulement déchiré le nez.

Il va sans dire que le jockey abandonna la course, bien que plusieurs s'attendaient à le voir remonter.

Pendant ce temps-là, les rivaux avaient fait du chemin, le jockey de *Jack on the Green*, un garçon très actif, pressait *Milesian*, mais celui-ci était trop fort et finit par arriver premier, ayant une demi-longueur en avant.—Temps, 4.02½; *Jack on the Green*, un bon second; *St. Patrick* troisième, et *Kate* quatrième.

Cette course fut une des plus belles de la journée et il était tout-à-fait émouvant de voir les chevaux galoper ventre à terre, soulevant des nuages de poussière derrière eux et franchissant l'espace avec une rapidité vertigineuse.

Les chevaux passèrent les obstacles d'une manière magnifique. Il est bon de dire qu'il n'y en avait que deux, mais les chevaux ayant à faire quatre fois le tour de la carrière, avaient à sauter huit fois, de là huit barrières.

La course suivante fut encore une course au galop, mais cette fois sans obstacles, pour chevaux de tout âge, un mille à épreuves—2 dans 3—\$500, \$200, \$100. Sur cinq chevaux entrés, trois seulement furent amenés: *Trade Wind*, 4 ans, à M. John Hyland; *Mohawk*, 5 ans, à M. M. Forbes et Boyle, et *Boaster* à M. Strong.

Cette course fut chaudement contestée. A la première épreuve, *Trade Wind* eut le devant au départ et le conserva tout le premier tour, *Mohawk* se contentant de la seconde place, et *Boaster* n'étant pas forcé par son jockey, suivait à une petite distance en arrière.

Au second tour, *Mohawk*, monté par un jeune nègre très actif et qui semblait comprendre très bien son affaire, se mit à augmenter de vitesse et eut bientôt dépassé son rival, qui n'abandonna pas la course sans contestation, mais après quelques efforts, il dut céder, et *Mohawk* arriva premier en 1.50½, *Trade Wind* second, et *Boaster* suivant sa distance.

Ce dernier, s'il eut été tant soit peu forcé, aurait certainement gagné l'épreuve, mais son maître, désirant faire un peu d'argent, le fit tenir en arrière afin de faire parier contre lui.

Pendant ce temps là, les amis qui connaissaient le truc, mettaient dix contre un et étaient acceptés.

La seconde épreuve n'amena que *Boaster* et *Trade Wind*, *Mohawk* ayant été arrêté trop brusquement et trop vite après avoir fini la course, endommagea les nerfs de son genou droit et se mit à boiter immédiatement, en conséquence il dut être retiré, n'étant plus en état de courir.

*Boaster*, tenu en éveil, partit comme un trait au signal donné.

*Trade Wind*, néanmoins, parvint à le rejoindre et il s'en suivit une magnifique course pour décider de la première place. A la fin, *Boaster* finit par l'emporter, malgré toutes les tentatives de son adversaire.

A 300 verges des tribunes, les deux firent leurs efforts et pendant un assez long espace ils coururent nez à nez, *Boaster* cependant sortit victorieux de la lutte.—Temps, 1.49½; *Trade Wind* battu de la longueur du cou seulement.

La troisième épreuve fut une répétition de la précédente, *Boaster* prenant le devant au départ et le conservant jusqu'à la fin, gagnant l'épreuve et la course en 1.52.

Le public respira un peu en attendant la dernière course qui devait finir le programme de la journée.

Tout le monde avait grande hâte de connaître le vainqueur du *Queen's Plate*, et les intéressés allèrent en grand nombre examiner les coureurs avant que le signal ne fut donné.

*Rainbow* et le *Knight of St. Patrick* étaient les favoris, les pools se vendirent bien et ce qui fit plaisir, ce fut de voir tous les chevaux entrés au nombre de huit, venir se mettre en ligne à l'appel des juges. Voici leurs noms: *Montreal*, appartenant à Osborn Morton, 3 ans; *Rainbow*, 4 ans, propriété de John Hyland; *Blink Bonny*, à William Bennett; un cheval sans nom appartenant à J. P. Dawes, jr, issu de "Donnybrook," *Knight of St. Patrick*, à W. Kirwin; *Sea Foam*, déjà nommée; *Monarch*, appartenant à F. Coleman, 4 ans, et *Young Thunder*, 4 ans, entré au nom de P. S. Charlebois, mais appartenant à un jeune marchand bien connu de Montréal, et dont nous taisons le nom. Il nous faisait plaisir de voir un cheval canadien, élevé par un Canadien, venir disputer le prix de la Reine, et quoique le sort lui ait été contraire, jeune comme il est, car il n'a pas encore quatre ans, il a le temps de devenir meilleur avec les années. *Young Thunder* est un joli poulain gris, bien fait, mais un peu petit, au premier abord il était facile de voir qu'il n'é-

tait pas capable de lutter avec avantage avec de pareils adversaires.

Avec un pareil nombre de chevaux, le départ était difficile et le jeune nègre qui montait *Donnybrook*, ajoutait encore à la difficulté du départ, car il ne cherchait qu'à prendre le devant.

Enfin les juges, impatientés, donnèrent le signal tant désiré.

Le jeune nègre, vif comme un poisson, partit comme un trait et eut l'avantage d'avoir le devant, serré de près par *Rainbow*, suivi par *Monarch*, *Blink Bonny*; *Sea Foam* et le *Chevalier de St. Patrice* se disputant les dernières places, tandis que *Young Thunder*, qui avait été lent à partir, venait à l'arrière.

Les chevaux allaient comme le vent. Ils passèrent comme une trombe devant les tribunes. Cette vitesse commença à éprouver sérieusement certains coureurs, car petit à petit, ils durent céder la place à d'autres plus forts qu'eux, entr'autres *Sea Foam*, *Montreal*, *Monarch* et *Young Thunder*, qui se retira de la course après le troisième tour.

Au commencement du quatrième, les chevaux passèrent devant la tribune dans l'ordre suivant: *Rainbow*, en tête; *Knight of St. Patrick*, second; *Donnybrook*, troisième; *Blink Bonny*, quatrième; *Sea Foam*, cinquième; *Montreal*, sixième, et *Monarch*, septième.

Les positions ne furent guère changées jusqu'au haut du chemin droit où les chevaux firent tous leurs efforts, la lutte étant alors électrique; enfin le pas augmentant graduellement, *Rainbow* fut aperçu se dégageant du reste de la compagnie et arrivant premier presque deux longueurs en avant de *Knight of St. Patrick*, second; le cheval inconnu de M. Dawes et *Blink Bonny*, ex-æquo, la vieille grise de M. McNaughton, quatrième; *Montreal*, cinquième et *Monarch* distancé considérablement.

Temps de *Rainbow*.—3.56 pour une distance de deux milles. Tout l'argent de l'entrée avec le prix de la Reine allant au propriétaire du cheval vainqueur.

Le prix de la Reine est un don de Sa Majesté pour chevaux nés et entraînés dans la Province de Québec, qui n'ont jamais gagné d'argent public.

Poids suivant l'âge et \$10 d'entrée. En annonçant le résultat, les juges disqualifièrent le jockey de *Donnybrook*, le petit nègre, à courir à cette réunion, pour malhonnêteté et avoir essayé de passer en dedans.

Il est regrettable que les juges n'aient pas forcé les jockeys à porter les couleurs données sur le programme. Bien peu de personnes connaissent les chevaux par leurs noms et ce n'est qu'au moyen de ces couleurs qu'il est possible de les distinguer.

Il s'est perdu beaucoup d'argent par suite de cette négligence, car l'on ne s'aperçut de ce changement de couleur que longtemps après qu'il eut été effectué, et dans la dernière course surtout, il fut à peu près impossible de distinguer les concurrents.

Nous espérons que la chose ne se renouvelera plus.

## Quatrième jour.

Les courses qui devaient se terminer samedi après midi furent renvoyées à lundi, le 9, à cause de la pluie et du mauvais temps.

Malgré la pluie de l'avant midi, la piste était en bon état et les courses commencèrent vers 3½ heures.

Le nombre des spectateurs était fort restreint. Messieurs D. Lorn McDougall, Dr. Milburn du 13<sup>ème</sup> Hussards, en congé ici à Montréal; Henry Hogan, qui présida au départ, d'Arcy Wyvill et M. Laframboise agirent comme juges.

La première course à barrières—à escart—(Handicap) était ouverte seulement aux chevaux qui avaient couru dans la course à barrières du jour précédent; distance, deux milles, 8 barrières de 3 pieds 6 pouces de hauteur; \$350, \$100, \$50. Trois chevaux furent amenés, *Milesian*, *St. Patrick* et *Kate*. Au lieu du handicap ordinaire, les chevaux eurent à porter plus de poids; *Milesian*, 151 livres; *St. Patrick*, 137 et *Kate* 125.

*St. Patrick* eut le devant au départ, suivi par *Kate*, *Milesian* en arrière. Les deux premiers coins étaient à peine tournés que les trois se trouvaient ensemble et la première haie fut franchie de cette façon, mais aussitôt après, *Milesian* se retirait de la compagnie et prenait le devant.

Au troisième tour, *Milesian* avait au-delà de 100 verges d'avance sur ses adversaires, *St. Patrick*, second et *Kate* à quelque distance en arrière. Le quatrième et dernier tour furent accomplis dans cet ordre, et *Milesian* arriva vainqueur aisément en 4.05; 200 verges en avant des autres, *St. Patrick*, second et *Kate*, troisième.

Un fait digne de remarque, c'est que *Milesian* n'arrêta jamais avant de sauter la haie, tandis que les autres jockeys ralentissaient l'ardeur de leurs coursiers au moment de franchir l'obstacle, et de cette façon perdaient beaucoup de terrain chaque fois qu'ils sautaient.

Immédiatement après cette course, on procéda à la suivante, ouverte aux chevaux de tout âge, deux milles à épreuves, \$650, \$250, \$100. Six entrées, quatre partant: *Norah Kista*, 6 ans, propriété d'Osborn Morton; *Duffy*, 6 ans appartenant à D. J. Bannatyne, *Ke so*, 5 ans, à Fisher et Carson et *Judge Durell*, 5 ans, à Forbes et Boyle.

Au signal donné, *Norah Kista* partit en tête, suivie par *Duffy*, *Kelso*, troisième et le *Juge* prenant son temps en arrière.

Le premier tour fut accompli dans cet ordre. Au second, *Kelso* changea de place avec *Duffy* et firent tous le troisième tour sans changer de position.

Vers le milieu du quatrième, les chevaux firent leurs efforts, et *Norah Kista*, *Duffy* et *Kelso* coururent ensemble, jusque près des tribunes où la jument du nègre se montra la tête en avant, gagnant l'épreuve en 3.53½; *Duffy*, second, *Kelso*, troisième, et *Juge Durell*, quatrième.

Morton, perdit toujours beaucoup de terrain à chaque coin où au lieu de suivre le dedans comme il en avait le droit, il faisait le grand tour.

Morton donna pour explication que sa jument ne pouvait pas suivre le dedans, car elle aurait glissé et serait tombée. La seconde épreuve fut une surprise pour le public, *Juge Durell*, arrivant premier en 3.53½; *Norah Kista*, seconde; *Kelso*, troisième et *Duffy*, quatrième.

Après un faux départ, M. Hogan réussit à accomplir le meilleur départ qui se soit jamais vu, tous les chevaux étant sur une même ligne. Le premier coin étant à peine dépassé que *Kista*, se montrait la tête en avant et garda cette position jusqu'au haut du chemin droit où *Duffy*, faisant un effort rejoignit la jument et lui enleva le devant.

Vers le milieu du troisième tour, le *Juge*, trouvant qu'il était temps de venir en avant, augmenta de vitesse et eut bientôt rejoint ses confrères. Passant au milieu d'eux, il leur fit l'honneur de sa compagnie pour quelque temps, puis leur disant bonjour, il les laissa pour ne plus être rejoint, gagnant l'épreuve ainsi que dit plus haut. Au quatrième tour, *Duffy*, qui

allait très bien, fut retenu par son jockey qui croyait avoir fini la course.

Après cette épreuve, le stock du *Juge Durell* monta, et pour quelques instants, tous les paris se firent en sa faveur.

Enfin la troisième et dernière épreuve amena les chevaux ensemble encore une fois, mais *Duffy* fit défaut.

Au départ, la jument noire eut encore le devant, *Kelso* et elle allant à toute vitesse et le *Juge*, retenu habilement par son jockey, mesurant son temps et ses pas.

Le second tour fut une escarmouche continuelle entre *Kelso* et *Kista* pour la première place.

Au troisième, le jockey de *Durell*, pensant, et avec raison, que ses adversaires devaient être maintenant passablement hors d'haleine, fit jouer les épérons et son coursier bondit en avant. Au troisième coin, il avait le devant et allait à toute bride.

Au commencement du quatrième tour, Morton croyant que c'était le dernier retint sa jument et perdit trop de terrain pour avoir chance de le regagner.

Néanmoins, aussitôt qu'il s'aperçut de l'erreur, il poussa la jument qui ne put faire autre chose que d'arriver un bon troisième; *Juge Durell* vainqueur par deux longueurs et *Kelso* second—Temps—3-49, excellent. *Norah Kista* remporta le second prix.

## TROISIÈME ET DERNIÈRE COURSE.

Au galop, pour chevaux nés et entraînés dans la Puissance du Canada. Poids suivant l'âge; pas d'allocation, si ce n'est aux juments et hongres, allouées 3 livres; un mille à épreuves. \$400, \$150, \$50.

Sur six chevaux entrés, trois seulement partirent, *Rainbow*, le vainqueur du "Queen's Plate"; *Terror*, à W. J. et R. Jarvis, portant 116 livres et *Storm*, 5 ans, à Fisher et Carson, portant 107 livres, *Rainbow*, 104.

Les pools se vendirent en quantité. *Terror* eut le devant au départ, *Storm*, second, et *Rainbow* lent à partir.

Le pas était extrêmement rapide. Au second coin du second tour, *Rainbow* prit le numéro deux et força pour arriver près de *Terror*, mais en vain, ce dernier gagnant l'épreuve en 1-53½, *Rainbow* second et *Storm* cinq longueurs en arrière.

Après quatre faux départs, les chevaux furent lancés enfin, *Rainbow* encore en arrière. *Terror* battit encore le chemin, mais *Rainbow* l'eut bientôt rejoint.

Pas de changement au premier tour, mais au second, la lutte fut sérieuse et *Rainbow* étant parvenu à se mettre de niveau avec l'invincible, les deux galoppèrent nez à nez pendant plus de 50 verges, les jockeys faisant librement usage du fouet, mais *Terror* prouva qu'il était le plus fort et réussit à gagner par une demi-longueur.

Temps, 1-52; *Rainbow* second, et *Storm* un bon troisième. L'exécution de *Rainbow* prouve ce qu'il y a dans ce cheval, et avec le temps il sera un de nos meilleurs coureurs.

Il était 6¾ heures lorsque tout fut fini, la foule se dispersa lentement contente et satisfaite des procédés.

Comme nous l'avons dit plus haut, cette réunion a été une des plus belles qui se soient vues à Montréal depuis longtemps, et par le nombre et par la qualité des chevaux engagés. Les étrangers attirés par un programme aussi libéral, étaient venus en grand nombre, et de retour dans leurs foyers, ils sauront rendre justice à Montréal et à ses citoyens qui savent si bien faire les choses.

Carlo Maggiori est Italien de naissance et peintre de profession. Vers le milieu de janvier dernier, il avait épousé une Allemande, Caroline Margraf, en lui faisant croire qu'il avait \$2,000. Mais Mme Maggiori s'était bientôt aperçue que son mari l'avait trompée, qu'il n'avait pas un sou vaillant et que par-dessus le marché c'était un ivrogne achevé. Dégoûtée par ses mauvais traitements, elle l'avait quitté vers les premiers jours de mai pour aller vivre avec sa mère. Lundi matin, elle reçut une lettre de son mari, la priant de venir le trouver au No. 415, Houston street, pour s'entendre avec lui sur les moyens d'obtenir un divorce par consentement mutuel. Elle se rendit au rendez-vous, mais en se faisant accompagner par son frère, Louis Margraf, pour la protéger contre toute insulte. Après une discussion aigre-douce entre les deux époux, Maggiori dit à sa femme: "Descendons, Caroline; nous nous expliquerons plus à l'aise en plein air." Ils descendirent, suivis par Louis Margraf, mais avant que celui-ci fût parvenu au bas de l'escalier, il vit son beau-frère entourer d'un bras le cou de sa sœur et de l'autre lui tirer un coup de revolver. Louis s'élança alors sur le meurtrier, mais comme il allait le saisir, il reçut tout-à-coup deux balles, la première dans la main, l'autre dans la joue. Il conserva toutefois assez de force pour poursuivre Maggiori, l'atteignant au coin d'un non Market, et lui tira deux coups de revolver au moment où le fugitif montait l'escalier de la station du 11<sup>ème</sup> precinct. Maggiori s'affaissa, les reins brisés par une balle, et les policiers, sortis au bruit de la détonation, ramassèrent les deux blessés et les envoyèrent à l'hôpital de Bellevue, où Mme Maggiori a aussi été transportée. L'état de Maggiori et de sa femme est désespéré; celui de Louis Margraf, quoique très grave, laisse quelque espoir.

## On lit dans un journal de France:

Lundi dernier, vers neuf heures du matin, un cultivateur, nommé Jean-Marie Lorand, demeurant au village de la Ville-Blette, commune de Quédillac (Ile-et-Vilaine), était occupé dans un champ à couper des ajoncs, lorsqu'il se voit soudainement attaqué par un énorme loup qui le renversa.

Lorand, surpris, se relève aussitôt, et cette fois, envisageant de sang-froid toute l'étendue du danger qu'il court, il se précipite à son tour sur son sauvage agresseur. C'est alors que s'engage une lutte terrible corps à corps entre cet homme, doué d'une force athlétique, et cette bête féroce, qui l'attaquait avec toute la fureur de la rage.

Combien de temps dura cette lutte atroce? Nul ne le sait; Lorand, après plusieurs blessures affreuses parvient à saisir de la main gauche la mâchoire supérieure du loup, et de la droite, lui assène sur la tête de vigoureux coups de faucillon dont il était armé. Enfin Lorand, se sentant de nouveau mordu, abandonne son arme, se jette sur le loup par un effort désespéré, le terrasse et, lui appuyant le genou sur la gorge, le maintient ainsi et appelle au secours. Deux femmes accourent, armées de tranchets, et sont assez heureuses pour achever le terrible animal.

Un journaliste américain demande à l'un de ses confrères s'il peut embrasser le fonds d'une marmite sans se salir le bout du nez. On comprend que cela dépend des nez; il y a un de nos amis qui ne le ferait pas.

## REVUE ÉTRANGÈRE.

## FRANCE.

Après une magnifique discussion de plusieurs jours, l'Assemblée nationale a voté la nouvelle loi militaire. Voici les principaux articles de cette loi :

“ Tout Français doit le service militaire personnel de 20 à 40 ans, soit dans l'armée active, soit dans les réserves ; il n'y a plus de primes d'engagement ; le remplacement est aboli.”

Le discours de M. Thiers sur cette loi a mécontenté plusieurs membres de la Chambre. Le député Baudot a dit que M. Thiers possédait toute l'arrogance de Napoléon 1er.

## ALLEMAGNE.

On voit d'assez mauvais œil la nouvelle loi militaire passée en France. Il existe dans le sud de l'Allemagne une curieuse superstition ou hallucination produite par la crainte d'une revanche de la part de la France. On voit partout dans le firmament, dans les desseins capricieux que les ombres des arbres font sur les vitres, des signes de mort, des scènes de carnage, des têtes de zouave, etc., etc., C'est le zouave qu'on voit le plus souvent, l'œil en feu, la figure courroucée, contractée par soif de la vengeance. On croit que c'est dans le sud de l'Allemagne que doivent avoir lieu les grands combats, lorsque viendra pour la France l'heure du triomphe. Ces hallucinations sont assez curieuses pour qu'elles méritent d'être remarquées.

## ANGLETERRE ET ÉTATS-UNIS.

On sait que l'article supplémentaire inventé pour régler la question du traité de Washington, a été amendé par le Sénat américain, auquel il avait été soumis par le président des États-Unis, de manière à établir la règle de loi internationale qui suit, savoir, qu'aucune des puissances contractantes ne sera tenue responsable des dommages causés par les actes de ses sujets, le président des États-Unis s'engageant, à cette condition, à ne présenter aucune réclamation pour dommages indirects devant le tribunal d'arbitrage de Genève.

Le tribunal de Genève s'est assemblé le 15, Lord Tenderden a soumis la requête de l'Angleterre, demandant l'ajournement jusqu'à ce que la question des dommages indirects soit réglée définitivement avec les États-Unis. L'agent de ce dernier pays a répondu qu'il n'avait reçu aucune instruction de son gouvernement.

On croit que le gouvernement américain s'opposera à tout ajournement et insistera pour que la question pendante soit réglée définitivement.

Dans le parlement anglais on a demandé au gouvernement quel effet la rupture des négociations au sujet du traité de Washington aurait sur la partie de ce traité qui regarde le Canada ; on a aussi reproché au gouvernement d'avoir trop forcé le Canada à accepter ce traité.

M. Gladstone proteste contre cette assertion, prétendant qu'on avait mal compris ses réponses. Il a dit que l'ajournement de la Commission d'Arbitrage n'affecterait point le traité ; mais que l'annulation de l'une de ses clauses pouvait tout faire manquer.

Une chose assez curieuse, si tout tombait maintenant, serait de nous être tant hâtés à faire des sacrifices inutiles.

Le bruit court que le gouvernement américain a voulu acheter l'un des membres de la Commission de Genève. Il ne manque plus que cela.

## RUSSIE.

Le choléra a fait son apparition dans la partie méridionale de la Russie. Les plus grandes précautions sont prises pour l'empêcher de se répandre dans toute l'Europe. On craint qu'il ne soit en train de faire une de ses terribles tournées.

## LE DR. J. A. CREVIER.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce que le Dr. Crevier fait publier dans notre journal sur la dernière page.

Nous n'avons pas l'habitude de nous intéresser à ces sortes d'annonces. Généralement nous ne connaissons pas plus la valeur des remèdes que celle des médecins qui les offrent au public et des personnes qui en attestent l'efficacité. Mais, cette fois, il s'agit d'un homme bien connu, d'un médecin canadien français que tout le monde connaît comme un savant, de remèdes qui ont fait leur preuve, et de certificats signés par des prêtres, des hommes de profession et des cultivateurs, dont le témoignage mérite pleine et entière confiance.

L'un de ces remèdes l'anti-cholérique, est à l'heure qu'il est devant la célèbre faculté de médecine de Paris et tout fait espérer qu'avant longtemps ce remède sera proclamé l'une des découvertes les plus merveilleuses de ce siècle. Dans tous les cas, avec les certificats d'hommes aussi bien connus, nous n'avons pas besoin, dans le pays, d'attendre la décision de cette illustre Faculté. A moins qu'il ne suffise qu'un médecin soit canadien-français pour que ses remèdes ne valent rien, tout le monde dans nos villes et nos campagnes voudra acheter ceux que le Dr. Crevier met en vente.

Qui refusera dans ces temps de maladie, dans cette saison surtout, où les dérangements d'intestins sont si communs, où des épidémies peuvent éclater d'un moment à l'autre, qui refusera, disons-nous, d'avoir sous la main un

remède dont l'efficacité est attestée par tous ceux qui en ont fait usage.

Qu'on lise les certificats suivants :

L. O. D.

Ste. Marie de Monnoir, 14 février 1866.

Je soussigné, certifie avoir administré, dans le mois d'avril dernier, les Gouttes anti-cholériques du Dr. J. A. Crevier, à un malade rendu à la dernière période du choléra morbus, et presque mourant. Une demi-heure ou trois quarts d'heure après l'administration des susdites gouttes, j'ai vu le malade revenir à la vie, presque miraculeusement.

Signé, G. S. DÉROME, Ptre.

St. Hyacinthe, 16 fév. 1866.

Je soussignée, certifie avoir eu en juin 1854 une très-forte attaque du choléra asiatique, qui m'avait mise à la porte du tombeau. J'étais presque mourante, lorsque le Dr. J. A. Crevier fut appelé près de moi. Il me fit prendre une dose de ses Gouttes anti-cholériques, qui me firent revenir de la mort à la vie, dans l'espace de moins d'une heure. Deux heures après avoir pris ses merveilleuses gouttes, j'étais pleinement rétablie, seulement je ressentais un reste de faiblesse. Et je dis avec conviction que le Dr. J. A. Crevier m'a arraché d'entre les mains de la mort.

Signé, Delle PHILOMÈNE GUERTIN.

St. Hyacinthe, 15 fév. 1866.

Je soussigné, certifie qu'en 1854, j'ai eu l'occasion de voir les effets vraiment admirables des Gouttes anti-cholériques du Dr. J. A. Crevier, sur plusieurs malades frappés du choléra asiatique. Un d'entre eux surtout, que tout le monde regardait comme un homme voué à la mort, et véritablement parfois, il avait l'apparence d'un vrai cadavre, fut guéri en quelques heures par ces célèbres gouttes. C'est un fait que j'ai vu de mes propres yeux, et que je puis certifier comme véritable.

Signé, Dr. NAPOLEON JACQUES.

St. Hyacinthe, 26 fév. 1866.

Je soussigné, certifie qu'en 1854, au mois de juillet j'eus une attaque très forte de choléra asiatique, qui faillit me conduire au tombeau. Je fis appeler le Dr. J. A. Crevier, qui m'administra quelques doses de ses Gouttes anti-cholériques, qui bientôt firent disparaître les symptômes du choléra.

Signé, VICTOR CORÉ.

St. Paul Abbottsford, le 15 avril 1866.

Je, soussigné, certifie que j'ai administré à une malade, atteinte du choléra, les gouttes anti-cholériques du Dr. Joseph A. Crevier, et quoique cette malade fut presque mourante, elles eurent pour effet de lui rendre la santé en très peu de temps.

En foi de quoi j'ai signé,

J. S. TAUPIER, Ptre.-Curé.

Marieville, 9 mars 1866.

Je, soussigné, certifie que des gouttes anti-cholériques du Dr. J. A. Crevier, ont été données en ma présence, dans un cas sévère de choléra et que l'effet a été des plus avantageux.

Signé, DR. J. FRANCHÈRE.

Je, soussigné, Prêtre et curé de Ste. Marie de Monnoir, certifie à qui de droit que les gouttes anti-cholériques du Dr. J. A. Crevier, de St. Césaire, sont d'une efficacité surprenante contre le choléra asiatique, les diarrhées, etc., et je l'atteste par mon expérience personnelle et par l'emploi que j'en ai fait dans des cas très graves de choléra, etc.

Donné à Ste. Marie le 9 avril 1866.

ED. CREVIER, Ptre.-Curé.

Ste. Marie de Monnoir, ce 9 avril 1866.

Je, soussigné, certifie avoir vu les effets des gouttes anti-cholériques du Dr. J. A. Crevier, sur un malade frappé d'une attaque très forte du choléra morbus, et rendu à la dernière période de cette maladie, et que, peu de temps après leur administration, les symptômes disparurent bientôt.

Signé, DR. C. PINSONNAULT.

ALBANY, N.-Y., le 17 juin 1872.

Monsieur les Rédacteurs,

En 1868, quelques Canadiens-Français réussirent à former dans la ville d'Albany une société de bienveillance, à laquelle, ils donnèrent le nom de St. Jean-Baptiste ; aujourd'hui ces messieurs ont la satisfaction de voir couronner d'un succès évident et réel, la société dont la fondation leur a coûté tant d'efforts. Si les Canadiens sont desservis par un prêtre canadien-français, et qu'ils possèdent aujourd'hui une église, c'est dû au travail et à l'initiative de ces membres fondateurs qui n'épargnèrent rien pour faire marcher l'œuvre nationale et pour conserver au sein des Canadiens leurs traditions religieuses. Malgré toutes les dépenses qu'ils ont eu à subir, en venant au secours de leurs compatriotes, qui ont eu besoin de leur aide, leur trésor a acquis une ampleur satisfaisante, la société ayant à son crédit au-delà de mille piastres à la disposition des membres nécessiteux.

Si on songe qu'Albany ne compte que cent familles canadiennes, il y a lieu de s'étonner qu'une population aussi faible ait réussi à fonder l'édifice national et religieux sur une base aussi solide ; et rien que le dévouement de ces braves Canadiens a pu donner au monde le spectacle sublime d'une poignée d'hommes cherchant à éterniser, sur le sol étranger, les idées et les aspirations de la mère-patrie.

Cette année les membres de la société St. Jean-Baptiste d'Albany se proposent de célébrer leur fête patronale d'une manière qui puissent leur garantir le respect des Américains, et donner à leur orgueil national une ample satisfaction.

Ils ont invité les Sociétés St. Jean-Baptiste de Troy et de Cohoes, de se réunir à eux pour donner au jour la dignité et l'éclat que le nombre peut prêter.

L'ordre admirable, la nombreuse escorte, la meilleure musique qu'Albany puisse fournir, tout contribuera à donner à la fête un caractère qui ne manquera pas de faire époque parmi nous.

Une messe solennelle sera chantée dans l'église Notre-Dame des Saints-Anges, et un sermon d'occasion sera fait par un de

nos célèbres prédicateurs canadiens-français. Viendra alors dans l'après-midi, le pic-nic annuel de la société qui sera sous la charge des messieurs suivants : Lèveillé, Michaud, Snay, Graveline, Gaspard, Lepp et Eddy.

Commissaires-Ordonnateurs, 1er A. Bourdeau, 2ème Jos. Laporte, 3ème P. Ouimette.

Voici les noms des officiers pour l'année actuelle :

A. MOREAU,	Président.
A. McEVoy,	1er Vice "
J.-B. Gervais,	2me Vice "
G. McEVoy,	Sec.-Arch.
G. LÉVEILLÉ,	Sec.-Financier.
J. FAVREAU,	Trésorier.
N. MALOUIN,	Sergt.-d'Armes.
A. LOURBEAU,	Syndics.
M. LEPP,	"
A. GENDREAU,	"

LEVIS, 15 juin.—Nous donnons d'après l'*Echo de Lévis* les détails d'un empoisonnement, dont les victimes sont trois jeunes enfants :

Dimanche après-midi, trois jeunes enfants de St. Aimé, trouvant par hasard de la ciguë dans un champ, se laissèrent tromper par la ressemblance des feuilles, et crurent que c'était des carottes qu'ils venaient de découvrir. Ils arrachent quelques pieds de ciguë et en mangèrent tout bonnement la racine, ne se doutant nullement qu'ils venaient de s'administrer de leurs propres mains un poison mortel.

L'effet de la ciguë fut si violent, qu'au bout de cinq minutes, deux des enfants tombèrent en de terribles convulsions et moururent sur le champ. Le troisième, ayant été assez heureux pour rejeter le poison, fut sauvé.

L'une des victimes était le fils de M. Edouard Delisle et n'avait que 3 ans ; l'autre âgée de 4 ans, était la fille de M. F. X. Delisle.

Jeudi soir, dit le *Courrier d'Ottawa*, il y avait beaucoup d'agitation dans la rue Broad, aux Flats Lebreton. Une petite fille de 18 mois du nom d'Ellen O'Meara, avait reçu un coup de fusil en pleine tête. La balle était venue se loger dans les membranes cérébrales de l'enfant. On ne sait qui a tiré ce coup de feu. L'enfant se trouvait dans le moment à la porte de la maison de ses parents, quant tout à coup la mère la vit tomber et courut pour la relever, mais ce n'était plus qu'un cadavre, elle gisait là sans vie, le sang sortant en abondance de la cavité. Une examen *post mortem* a eu lieu sous la surveillance des Drs Hill et Henderson.

Un homme de la paroisse de Portneuf, du nom de Louis Lamothe, a été victime hier d'une attaque aussi lâche que brutale. Il se rendait du Cap Rouge au moulin de M. Archer espérant y trouver de l'emploi, lorsqu'il fit la rencontre de deux individus qui l'invitèrent à boire avec eux une bouteille que l'un tenait à la main. Ils partirent tous trois et se rendirent dans un hôtel au Palais où ils burent pendant quelque temps.

En sortant de là ils prirent la rue St. Valier et arrivés de l'autre côté de la barrière, les deux étrangers se précipitèrent sur Lamothe, le frappant à la tête avec des pierres, lui enlevant \$23 qu'il portait sur lui, et le laissant privé de sentiment sur le chemin, après l'avoir battu brutalement. Lorsqu'il recouvra le sentiment, Lamothe revint à la ville et donna information à la police, mais comme il était incapable de donner aucun renseignement auquel on pût reconnaître ses assaillants, le malheureux s'est vu obligé de retourner à Portneuf hier soir, sans que les autorités eussent pu réussir à mettre la main sur les coupables.—*Echo de Lévis* du 15.

## TREMBLEMENTS DE TERRE EN CALIFORNIE.

Les secousses y sont encore fréquentes. Voici quinze jours, elles paraissaient vouloir diminuer, mais depuis elles ont augmenté graduellement de violence.

Il y en a eu une, la semaine passée, qui aurait renversé toutes les maisons en briques ou en adobes, s'il s'en était trouvé encore debout dans le pays. Les secousses sont accompagnées de grandes explosions.

Beaucoup d'anciens cratères dans le voisinage laissent échapper du gaz et de la vapeur. Il en est un à quinze milles de Lone Pine, d'où sort continuellement une colonne de fumée.

Malgré cela, les habitants sont tranquilles. Ils commencent à s'habituer à cet état de choses.

Un jeune américain et sa fiancée sont morts tous deux le jour qu'ils devaient se marier.

Une femme dans le Kentucky est morte d'une piqûre d'épingle.

On dit que les jeunes garçons à Quincy, dans l'Illinois, plantent des queues de rat dans des pots à fleurs et les vendent pour des cactus.

Quarante-sept mille personnes meurent tous les ans de la consommation en Angleterre.

Un mendiant de Milwaukee ayant été induit à montrer l'argent qu'il avait recueilli dans une journée, tira d'une longue bourse de cuir sale vingt deux piastres, et dit que ce n'était pas une de ses meilleures journées.

Un homme à Toulon, en France, fut tué dans les chars en revenant avec sa femme de l'enterrement de leur fils. La veuve intenta une action en dommages contre la compagnie du chemin de fer. Son avocat fit dans son plaidoyer un tableau si touchant du malheureux sort du mari et de l'enfant de sa cliente, que la veuve prise d'un terrible accès de chagrin mourut subitement.

Le plus grand puits du monde se trouve en Prusse, près de Berlin. Il a quatre mille cent soixante seize pieds de profondeur.

Il y a quelques jours une panthère entrain dans une maison au Texas, saisissait un enfant qui dormait dans son berceau et allait sortir de la maison pour s'enfuir dans les bois avec sa proie, lorsque la mère de l'enfant qui venait d'apercevoir ce qui se passait, étendit la bête sauvage par terre d'un coup de carabine. On peut se figurer la joie de cette brave mère ; son enfant était sauvé.

Les demoiselles du général Schenck, ambassadeur des États-Unis, en Angleterre, sont regardées comme deux des dames les plus élégamment habillées de Londres.





ERUPTION DU VESUVE: VOYAGEURS ET PAYSANS SURPRIS PAR LA LAVE.



D'APRÈS UN TABLEAU DE LEOPOLD ROBERT.

L'OPINION PUBLIQUE, 20 JUIN, 1872.

# PENSEROSA.





DAVID JOUANT DE LA HARPE DEVANT SAUL.



## L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 20 JUIN, 1872.

## LES ÉCOLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Nous avons, sur cette question si importante, assez carrément exprimé notre opinion pour avoir le droit de faire connaître celle de ceux qui ne pensent pas comme nous. A titre d'information générale et pour mettre nos lecteurs à même de mieux apprécier le débat, après avoir lu toutes les opinions divergentes, nous donnons quelques extraits d'un article habilement et vigoureusement écrit par M. Cauchon, dans le *Journal de Québec*. Voici ces extraits :

« ..... Dans le cas qui nous occupe, la constitution fédérale décrète qu'en matière d'éducation, chaque province pourra exclusivement passer les lois qui lui conviendront, pourvu que rien dans ces lois ne préjudicie à aucun droit ou privilège conféré par la loi, lors de l'Union, à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées. Or, dans le Nouveau-Brunswick, à l'époque de la Confédération, aucune loi ne garantissait aux catholiques le droit d'avoir des écoles séparées. Il était par conséquent impossible au ministre de la justice de dire qu'établissant le système des écoles communes pour toute la population, la législature du Nouveau-Brunswick n'était pas dans son droit. Il n'y a eu qu'une voix dans les Communes pour condamner cet abus de pouvoir de la part de la majorité protestante à l'égard de la minorité catholique. Mais la lettre de la constitution était là qui autorisait la chose ; il fallait donc accepter le fait accompli, c'est ce qui a guidé le gouvernement.

« On s'est beaucoup récrié de toutes parts sur ce que l'esprit de la constitution était, sur cette matière, en opposition directe à l'interprétation littérale que lui a donnée le ministre de la justice. Mais sait-on bien rendu compte de la valeur précise des mots qui ont fait rejeter, par le gouvernement, les prétentions des Catholiques du Nouveau-Brunswick et celles de leurs champions dans les Communes ? Ce n'est pas à la légère et sans motifs, que l'acte fédéral décrète que seuls les droits et privilèges des minorités établies par une loi à l'époque de la Confédération seront inviolables. Si cette disposition de l'acte fédéral avait mentionné d'une manière générale les droits et privilèges dont jouissaient les minorités, le ministre de la justice, avant de pouvoir se prononcer sur la loi nouvelle, aurait été tenu de constater, par une enquête sur le fonctionnement de l'ancienne loi, quels étaient les droits et privilèges dont jouissaient les catholiques, résultant, soit de la coutume, soit de la tolérance de l'administration. Pour couper court aux incertitudes qui pourraient résulter de la constatation de faits de cette nature, la constitution a précisé le cas en disant que, relativement aux écoles séparées, les seuls droits et privilèges inviolables seraient ceux reconnus par une loi écrite. Et comme aucune loi antérieure du Nouveau-Brunswick n'avait établi d'écoles séparées, la législature se trouvait parfaitement libre de n'en pas établir par son nouvel acte sur l'éducation, et le cabinet fédéral ne pouvait aucunement lui forcer la main.

« Maintenant, les députés des Communes sont-ils tenus en conscience de réparer l'injustice commise par la législature du Nouveau-Brunswick à l'égard de la population catholique de cette province, qui, par la nouvelle loi, se trouve forcée de payer des taxes pour l'établissement et le maintien d'écoles que ses principes religieux lui font un devoir de condamner, et qui, par là même, sont comme fermées pour ses enfants ? Nous soutenons énergiquement que les députés des Communes ne sont aucunement responsables de cette injustice et par conséquent ne sont point tenus de la réparer.

« La clause 93 de l'acte d'Union ayant décrété que chaque Province aurait le droit exclusif de législation pour elle-même en matière d'éducation, sauf certaines restrictions, il s'en suit que chaque province est sous ce rapport aussi indépendante en principe du gouvernement de la Puissance qu'elle l'est de tout état étranger. A moins donc que la porte ne lui soit ouverte par l'infraction de l'une des quatre restrictions apposées à la clause 93e le gouvernement de la Puissance n'a pas le droit de réagir sur aucune législation provinciale en matière d'éducation.

« Mais, a-t-on dit, les catholiques du Nouveau-Brunswick avaient des écoles séparées lors de l'entrée en vigueur de l'acte d'union ; ces écoles étaient reconnues par l'administration provinciale qui leur accordait des subventions, donc la législature ne pouvait les faire disparaître sans tomber sous le coup de la Jurisdiction fédérale, puisque c'est là précisément une des quatre restrictions imposées par la constitution à l'indépendance absolue des législatures provinciales en matière d'éducation. Les écoles séparées existaient au Nouveau-Brunswick, c'est un fait indéniable ; mais il est un autre fait également indéniable, c'est que, lors de l'union, les droits et privilèges relatifs aux écoles séparées n'avaient été conférés par la loi à aucune classe de personnes dans la province. Par conséquent, les députés des Communes, loin d'être tenus d'intervenir pour réparer l'injustice commise, n'avaient pas même d'après la constitution le droit de provoquer un vote sur la question, puisqu'elle n'était pas de leur ressort, la législation en matière d'éducation étant, comme nous l'avons démontré, du domaine exclusif des législatures provinciales, et la restriction relative aux écoles séparées ne pouvant s'appliquer.

« Par tout ce qui précède, il nous paraît clairement démontré, que, constitutionnellement, le gouvernement fédéral avait raison de persister à ne pas intervenir dans la question des écoles du Nouveau-Brunswick.

« Maintenant, si l'on envisage la chose au point de vue purement politique, on se convaincra que, là encore, l'échec subi par ceux qui se sont faits les champions quand même de la cause catholique, vaut mieux que le triomphe momentané qu'ils auraient obtenu en faisant désavouer la loi en question.

« Les plus chauds partisans du désaveu ne peuvent s'empêcher de convenir qu'il y avait, pour le moins un doute raisonnable sur le droit du gouvernement fédéral d'intervenir : alors toute la question se résume à savoir qui devrait avoir le bénéfice de ce doute, le pouvoir local ou le pouvoir fédéral. Il y a pour nous un principe que nous tenons à sauvegarder par-dessus toute chose, parce qu'il est l'égide de toutes nos immunités provinciales ; ce principe c'est l'indépendance absolue des gouvernements locaux, dans les choses qui sont de leur ressort exclusif.

« Si, pour réparer une injustice dont nous ne sommes pas les auteurs, nous forcions aujourd'hui le gouvernement fédéral à sortir de la neutralité qu'il est disposé à garder, qu'en résulterait-il ? Sinon que chaque fois que la majorité des communes fédérales se prétendrait intéressée au désaveu d'une loi provinciale, elle trouverait aisément un prétexte pour la faire désavouer. Nous avons dans la province de Québec bien des institutions qui ne sont pas du goût de la majorité fédérale, et auxquelles nous sommes profondément attachés, nous avons, entr'autres notre religion, et notre langue, que nous ne voudrions pas voir exposées à aucune attaque. Tout cela est à l'abri, tout cela est hors d'atteinte, si nous sommes assez sages pour respecter dans les autres provinces ce que nous ne voudrions pas voir attaquer chez nous. Notre situation particulière dans la confédération nous fait un devoir de pratiquer la non-intervention, afin qu'on la pratique à notre égard. Ce principe, une fois parfaitement établi, l'indépendance locale est assurée.

« Qu'aurions-nous à gagner en agissant autrement, ne sommes nous pas une minorité dans le parlement fédéral au point de vue religieux, comme au point de vue national, la victoire que nous remporterions aujourd'hui pourrait tourner demain contre nous, et servir à coaliser entr'eux des adversaires dont nous ne pourrions jamais triompher.

« Si nous avions voulu mettre en commun avec la Puissance nos intérêts religieux et nationaux, il n'aurait pas été nécessaire d'établir une organisation aussi compliquée que celle qui nous régit. Une union législative pure et simple aurait suffi. »

## RUMEURS POLITIQUES.

On dit que les élections vont avoir lieu bientôt, dans le mois de juillet probablement. Les candidatures commencent à éclore ; voici celles dont on parle.

Soulanges.—Il est question de M. Bondy, avocat de Montréal, M. Masson ne se présentera pas, dit-on, on prétend que le gouvernement doit lui donner une situation.

Maskinougé.—Un grand nombre d'électeurs influents se proposent d'offrir la candidature à M. Alphonse Boyer, riche marchand de Montréal, qui possède des propriétés dans ce comté.

Trois-Rivières.—Les candidats seront probablement M. McDougall, M. Genest et M. Lucien Turcotte, du *Canadien*.

Champlain.—On dit que M. T. E. Normand, notaire, du Cap de la Madeleine, propriétaire du *Constitutionnel*, sera l'adversaire du Dr. Ross.

Mégantic.—On parle de M. Triganne, marchand, et de M. Ed. Richard, le même qui a écrit dans notre journal de si bonnes choses sur l'éducation.

Rimouski.—Le Dr. Fiset sera probablement l'adversaire de M. Sylvain.

Rouville.—Cheval contre Poulin ; ils sont presque du même âge, quoiqu'on ne le dirait pas, et ce sont deux forts coureurs dans les élections.

Bagot.—Gendron et Desmarais.

Québec-Est.—Tourangeau et Plamondon.

Chambly.—M. Jodoin, de Montréal, accepte la candidature.

Sherbrooke.—J. G. Robertson, trésorier de la province et M. E. T. Brooks, ami du parti national.

Deux-Montagnes.—On dit que M. Daoust va avoir un emploi du gouvernement, si on peut trouver un candidat conservateur capable de faire la lutte aussi bien que lui. Il paraît que cette année, les prêtres du comté sont décidés à ne pas favoriser cette candidature. Malgré les sympathies personnelles qu'on puisse avoir pour M. Daoust qui a l'art de se faire aimer, nous n'hésitons pas à dire qu'il devrait être le premier à comprendre qu'il devrait se retirer enfin. M. Prévost se présentera quand même.

Vaudreuil.—M. Mongenais, l'ancien député viendrait sur les rangs, il aurait pour adversaires M. Robert Harwood et M. Mc-Millan, de Rigaud qui appartient au parti national. Le comté est destiné dans tous les cas à rester toujours dans l'une de ces trois familles.

Laprairie.—M. Joseph Loranger aura, dit-on, une chance, cette année, mais le parti conservateur va faire des efforts pour conserver le comté.

Laval.—On dit que de M. Gadbois pourrait bien faire une lutte sérieuse. M. Gadbois s'est acquis une belle fortune dans l'espace de quelques années, et il possède dans le comté de

Laval plusieurs propriétés. Nous avons plaisanté dans notre dernier numéro, mais nous n'avons pas eu la pensée de jeter du ridicule sur la candidature de M. Gadbois.

Témiscouata.—M. J. B. Pouliot, notaire de la Rivière-du-Loup, ex-député, sera probablement le candidat du parti national.

Joliette.—M. Baby, avocat de la Couronne à Joliette, fera de l'opposition à M. Godin, le député actuel.

Bellechasse.—On dit qu'il n'y a pas d'opposition possible contre M. Fournier. Cependant le parti conservateur assure qu'il sera défait.

Missisquoi.—Baker et Cloyes.

Montréal-Est.—Il est toujours question de Sir George et de M. Jetté. On parle aussi de M. Duhamel.

A Rouville ou à St. Jean on voudrait faire consentir l'hon. M. Laberge, rédacteur du *National* à se présenter.

Terrebonne.—M. Masson se fera réélire facilement, dit-on.

Berthier.—Si on peut réunir toutes les forces conservatrices, on fera la lutte contre le Dr. Paquette.

En Haut-Canada, la lutte est commencée ; le parti réformiste va déployer la plus grande activité.

Dans le Bas-Canada nous voyons avec plaisir que les électeurs veulent avoir des hommes capables ; ils comprennent que le pays pourrait être mieux représenté et les deux partis vont faire des efforts pour améliorer notre représentation. La voie est belle pour ceux qui voudraient entrer dans le Parlement avec le désir de faire du bien.

L. O. D.

## GRANDE PUBLICATION.

M. Tackabury, de Londres, Ontario, est à préparer, sur toute la Puissance du Canada, un atlas des plus précieux, qui sera tout à la fois une carte fidèle, une excellente géographie et un guide sûr.

Le besoin d'un tel ouvrage se faisait vivement sentir.

L'immense étendue de notre territoire rend presque impossible, du moins très incommode, l'usage d'une seule carte pour tout le pays. Par l'atlas de M. Tackabury, on évite cet inconvénient.

L'œuvre en elle-même sera une perfection. M. Tackabury a déjà fait ses preuves comme éditeur de cartes. En 1862, il avait préparé une carte complète du Haut-Canada, qui fut jugée exacte et très bonne, par tous les voyageurs et hommes d'affaires.

Ce premier succès a engagé les gens compétents, qui savent ce qu'il faut en ce genre, à demander à M. Tackabury d'entreprendre un vaste atlas du pays tout entier.

La carte, qui est aux mains des meilleurs dessinateurs et des meilleurs lithographes, sera prête l'année prochaine. Tous les collèges, toutes les maisons d'éducation, les hommes d'affaires et les hommes de profession devront se procurer cette carte.

Les départements d'Ottawa ont approuvé l'ouvrage et le patronisent, ainsi que le gouvernement d'Ontario. Les hommes d'affaires de Montréal ont aussi largement souscrit.

J. A. MOUSSHAU.

## L'UNION TYPOGRAPHIQUE JACQUES-CARTIER.

Les membres de cette belle et utile association se proposent de célébrer par un magnifique pique-nique, le jour de la fête nationale. Le 24 juin, il y aura réunion générale des membres à l'ancienne résidence de l'honorable Charles Wilson, No. 1160, rue Dorchester (ouest). Danse, musique, rafraîchissements, etc., rien ne sera épargné par les organisateurs pour rendre la journée agréable sous tous les rapports.

Prix d'entrée : 25 centins par tête.

Le public est respectueusement invité à patroniser ce pique-nique.

Nous souhaitons cordialement, pour notre part, succès et plaisir aux enfants de la case.

## COUR D'APPEL.

Jusqu'à quand le pays va-t-il souffrir ? N'y aurait-il qu'ici que les abus n'auraient pas de fin ? Y-a-t-il moyen, malgré la meilleure volonté du monde, de s'empêcher de se plaindre ?

## L'ABBÉ DOHERTY,

Ses principaux écrits en français précédés d'un portrait et d'une notice biographique,

PAR UN AMI.

Cet ami, c'est M. l'abbé L. H. Paquet dont nous avons déjà loué l'éloquence et les talents distingués. Qui n'aimera à lire ces jolies pages dans lesquelles il est si bien parlé des vertus et des talents de ce jeune prêtre qui, en peu d'années, fit tant de bien et s'acquît une si belle réputation ?

On sait que, d'après une prédiction de Plantamour, une comète devait bientôt apparaître, comète terrible qui n'amènerait rien moins que la fin du monde.

L'illustre astronome, Père Secchi, de la Compagnie de Jésus, dit que M. Plantamour n'a jamais prédit cela et que c'est une absurdité. Ainsi que ceux qui craignent les comètes se rassurent.





## FERD. GAGNON,

Rédacteur, et Gérant pour les États de la Nouvelle-Angleterre (Vermont, Maine, New-Hampshire, Massachusetts, Connecticut et Rhode-Island) et l'État de New-York.

WORCESTER, MASS. JEUDI, 20 JUIN, 1872.

## ÇA ET LA.

Ulysse S. Grant et Henry Wilson sont les deux candidats du parti républicain pour les charges de Président et Vice Président de la République.

C'est un ticket redoutable. Grant a pour lui le militaire, les officiers publics et le gros du parti républicain : Wilson est très populaire parmi les ouvriers. Il y a 30 ans, Wilson travaillait dans une manufacture de coton à Great Falls, N. H.

Comme on le voit, c'est un ouvrier parvenu. Il devra invoquer cette transition, de la manufacture au Congrès, auprès des masses, et les ouvriers ne manqueront pas de l'approuver et de lui accorder leurs sympathies.

Toutefois, la lutte sera rude si les démocrates se rallient au ticket des réformistes.

Greeley et Brown avec le vote sudiste, tout le parti démocrate des États de l'Est, de New York et de l'Ouest, et la fraction considérable des républicains mécontents en leur faveur, seront de redoutables adversaires aux candidats de la présente administration.

Le *World* de New-York, le principal organe du parti démocrate qui, jusqu'aujourd'hui, s'est opposé au ticket réformiste doit, dit-on, tourner les cartes, et prôner maintenant de toute sa puissante influence, les nominations de Cincinnati.

La Convention de Baltimore du 4 juillet nous apprendra la vérité sur toutes ces conjectures.

Vu l'incertitude du résultat final, qui ne sera connu qu'en novembre prochain, les affaires commencent à ralentir. Cette stagnation est du reste habituelle à chaque retour d'élection présidentielle.

Madame John Tyler, veuve de l'ex-Président de ce nom, sa fille et sa petite-fille, se sont converties récemment au catholicisme, à Georgetown, D. C.

James G. Bennett, fondateur du *Herald* de New-York, a reçu les derniers sacrements de notre religion des mains de l'archevêque McCloskey. M. Bennett était depuis longtemps libre-penseur.

Ces doubles conversions font de l'éclat parmi nos frères séparés.

On a récemment sondé les profondeurs de nos grands lacs, voici le résultat des ingénieurs :

Le lac Michigan a 1,800 pieds de profondeur ; le lac Supérieur, 900 pieds ; le lac Ontario, 500 pieds, et le lac Érié, 120 pieds.

L'abbé Chandonnet, ci-devant principal de l'École Normale de Québec et maintenant missionnaire aux États-Unis, doit bientôt publier une histoire de la Congrégation Notre-Dame des Canadiens de Worcester, Mass. Bien que le titre de l'ouvrage semble indiquer le récit d'événements se rattachant à la seule Congrégation de Worcester, le travail de l'abbé Chandonnet traitera des Canadiens émigrés en général. Ce sera un livre précieux en renseignements et en aperçus profonds, si nous en jugeons d'après la table des matières qu'on a eu l'obligeance de nous montrer. Le livre de l'abbé Chandonnet devra faire connaître les Canadiens émigrés à leurs frères du pays natal.

Ce volume aura 200 pages et plus. Les premières éditions devront s'écouler rapidement.

Le sujet du livre, le nom de l'auteur, sont des garanties de popularité et de succès.

FERD. GAGNON.

## EN FUMANT.

A L'UNIVERSITÉ HARVARD.—Un professeur.—Quel est le plus délicat des sens?—L'élève.—C'est le toucher.—Le professeur.—Démontrez par un exemple.—L'élève.—Ma lèvres peut sentir ma moustache, qui est invisible à l'œil nu!!!

La véritable philosophie consiste à faire, à apprendre et à enseigner tout le bien possible, à bien supporter les contrariétés de cette vie et à jouir avec reconnaissance de tous les plaisirs honnêtes que Dieu a mis à notre disposition.

L'année dernière, plus de deux mille nouveaux romans ont été publiés en France. L'Italie a produit 36 nouveaux opéras.

A Berlin, il y a vingt médecins du sexe féminin. Ces femmes sont en grande renommée ; avec leur clientèle, elles ont fait plusieurs fortunes.

Joli dialogue entre un juge et un meurtrier condamné à mort :

Le juge.—Prisonnier, avez-vous quelque chose à dire avant que sentence de mort soit prononcée contre vous ?

Le meurtrier.—Je veux être pendu de suite, le plus tôt sera le mieux, afin que je paraisse devant un juge autrement fort en loi et en justice que Votre Honneur.

PERSONNES AIMABLES.—La jeune fille qui laisse tout l'ouvrage à sa mère de peur de se salir les mains, la demoiselle qui porte des souliers fins les jours de pluie, le jeune homme qui a honte de paraître dans la rue avec son père.

GENS INDUSTRIELS.—La jeune femme qui lit des romans dans son lit, l'ami qui est toujours occupé quand vous allez lui rendre visite ou qui n'a jamais le temps de répondre à vos lettres.

GENS HUMILES.—Le mari qui fait le beurre de sa femme, la femme qui cire les bottes de son mari et l'homme qui croit toujours que vous lui faites trop d'honneur.

GENS PERSÉCUTÉS.—La femme par son tyran de mari, les enfants par leurs parents et leurs professeurs, les pauvres par la société entière.

GENS TIMIDES.—Un amoureux prêt à risquer la demande, un équipage avec un cas de choléra à bord.

PETITES GENS.—Celui qui se moque des malheureux et l'abbonné qui refuse de payer son journal.—Cette dernière classe est trop largement représentée.

GENS MALHEUREUX.—Les vieux garçons et les vieilles filles.

GENS SENSIBLES.—Vous et moi!!!

COURTE-HEUSE.

## FAITS DIVERS.

TRAGÉDIE.—Nous lisons dans le *Courrier de San-Francisco* : Nous avons sommairement mentionné le meurtre d'une jeune fille à l'île aux-Anges et le suicide de son meurtrier.

C'est à Camp Reynolds que le crime a été commis. Camp Reynolds est un poste établi à l'extrémité occidentale de l'île, au centre d'une petite vallée qui commande l'entrée de la baie. La garnison se compose de plusieurs compagnies d'infanterie, au nombre desquelles se trouve en ce moment la compagnie H, du 12<sup>e</sup> régiment, qui a reçu ces jours-ci l'ordre de se mettre en route pour Camp McDermott. A cette occasion, les soldats des autres compagnies décidèrent de donner une fête avant le départ de leurs camarades, et d'y inviter les femmes et les filles des soldats de la garnison.

Jeudi avait été choisi pour le jour de la fête, qui comprenait une représentation d'amateurs, un bal et un souper. Au nombre des invités se trouvait une jeune fille de seize ans, fille d'un musicien nommé J. Spohr, récemment entré au service. Miss Spohr, après être restée quelque temps employée à San Francisco, avait rejoint ses parents il y a un mois environ. Depuis lors, elle avait fait la connaissance d'un sergent de musique nommé Fritz Kiemmel, qui s'était épris d'elle dès le premier jour. Ce que l'on sait des sentiments de la jeune fille à l'égard du sergent est assez vague ; mais il semble qu'elle ait été peu touchée de ses attentions.

Le jour de la fête arriva. La représentation eut lieu et le bal commença sans accident. Vers minuit, une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles miss Spohr, son père et Kiemmel, prirent place pour souper à une table qui avait été dressée dans une baraque voisine de celle où l'on dansait.

A table, miss Spohr se trouva placée à la gauche d'un sous-officier, qui avait à sa droite une autre jeune fille. De l'autre côté de la table, et juste en face, se trouvaient le père et Kiemmel.

Les commencements du souper furent fort gais. Les jeunes filles principalement, se livraient sans contrainte au plaisir ; elles riaient, plaisantaient, échangeant tout haut des observations qui contribuaient à entretenir la bonne humeur générale. Tout le monde était bien loin de supposer alors ce qui allait arriver.

On était à peu près au milieu du souper, quand miss Spohr se pencha derrière le sergent, son voisin, pour dire quelques mots à demi-voix à la jeune fille que ce sous-officier avait à sa droite. Pres au même instant, on vit Kiemmel se lever et se diriger vers la porte. Il sortit sans que personne songeât à s'en préoccuper.

Un moment après, il rentra, s'avançant vers miss Spohr, qui lui tournait le dos, il sortit de dessous ses vêtements un revolver, et plaçant le canon à la hauteur de la tempe de la jeune fille, lâcha la détente.

Tout cela s'était passé avec la rapidité de l'éclair. La pauvre enfant s'affaissa sur sa chaise sans jeter un cri. La surprise des assistants fut telle que pendant une minute ils restèrent cloués à leur place, muets d'épouvante et d'horreur. L'assassin fit alors quelques pas en arrière, et avant qu'on ait eu le temps de deviner ses intentions, éleva délibérément le pistolet à la hauteur de sa tête et se fit sauter la cervelle.

La scène qui suivit défie toute description. Spohr se précipita sur le corps de son enfant ; il la prit dans ses bras en l'appelant des noms que la tendresse et le désespoir lui suggéraient. Mais il ne devait plus entendre la voix de sa fille. Dix minutes plus tard, miss Spohr rendait le dernier soupir sans avoir repris connaissance.

Quant à Kiemmel, sa mort avait été instantanée.

Cet homme était originaire d'Allemagne. Parmi ses camarades, il passait pour un surnois, et personne ne l'aimait, quoiqu'il fût d'un caractère assez tranquille. Il était âgé de 25 ans.

Miss Spohr était née en Australie. Elle n'habitait la Californie que depuis neuf mois.

Emile Andrea, de Sarrebourg, département de la Meurthe, se trouvant, il y a quelque temps, sans occupation à New-York, se rendit à Danbury (Connecticut), où il fit le métier de charbonnier. Plus tard, sur le conseil d'un de ses amis, Andrea et sa famille, composée de sa femme, nommée Léonie Pierre, et de ses deux enfants, Joséphine et Léon, revinrent à New-York, mais l'ouvrage manquant encore, ils vécurent dans un état voisin de la misère, Andrea étant réduit, pour subvenir aux besoins de ses enfants, à accepter les travaux les plus pénibles et les moins rémunérés. Sur ces entrefaites ils se lièrent intimement avec un ingénieur nommé Lucien Tartière, qui compatit à leur malheur, et s'efforça de les assister dans leur détresse.

Au mois de janvier dernier, Emile Andrea fut atteint par la petite vérole et transporté à l'hôpital, dont il ne sortit que le 5 avril. La première chose qu'il apprit fut que, pendant sa maladie, Tartière vivait sous le même toit que sa femme. Il fit tous ses efforts pour ramener cette malheureuse à de meilleurs sentiments, mais sans y réussir. Alors il se sépara d'elle et fut travailler comme terrassier sur le chemin de fer de l'Érie.

Le 24 mai, Tartière s'installa, avec la femme et les deux enfants de son compatriote, dans la maison no. 339 Vingt-unième rue Est. Andrea vint encore à diverses reprises trouver l'épouse infidèle lui promettant d'oublier ses torts si elle consentait à revenir à ses devoirs. Toutes ses tentatives échouèrent.

En désespoir de cause, il fit rédiger un acte de séparation et se rendit hier matin auprès de sa femme pour le lui faire signer. Mme Andrea se trouvait chez une de ses amies, Mme Emma Vacher, no. 415 Quinzième rue Est, quand son mari ar-

riva avec l'acte de séparation à la main et la pria de venir le signer au consulat de France. Mme Andrea, ayant lu l'acte qui était présenté, le rendit à son mari en disant qu'il ne valait pas le papier sur lequel il était écrit et qu'elle ne le signerait pas. Son mari, insistant d'un ton menaçant, elle eut peur et se sauva le long de la première avenue. Andrea courut après elle, l'atteignit et lui tira un coup de pistolet à bout portant au-dessous de l'oreille ; elle tomba raide morte.

Après s'être ainsi fait justice lui-même, Emile Andrea n'a pas cherché à se sauver et s'est laissé arrêter sans résistance par quelques témoins du meurtre, qui l'ont conduit à la station. En y entrant, il a déclaré qu'il lui était indifférent qu'on le pendit, attendu qu'il a conscience d'avoir fait son devoir. De sa cellule, il a écrit la lettre suivante à M. Domaneau :

« Vous connaissez la conduite de ma femme. Je l'ai tuée, uniquement à cause de sa mauvaise conduite. Je vous prie de rendre à mes enfants le plus grand service en votre pouvoir, qui est de les envoyer en France. »

Toutes ces circonstances indiquent qu'Emile Andrea n'est pas un criminel, mais un homme qui s'est laissé emporter à un mouvement d'exaspération trop facile à comprendre. Nous espérons que la justice sera indulgente et le rendra vite aux deux pauvres enfants qui plus que jamais ont besoin de lui.

Les innombrables serpents vénéneux qui infestent les Indes, sont une grande calamité pour ses habitants. Le plus courageux craint leur présence, car on peut les rencontrer à chaque pas. Le plus gros de ces reptiles est le boa-constrictor, mais les naturels ne le considèrent pas comme le plus redoutable parce que sa morsure n'est pas vénéneuse, et que son énorme grosseur diminue le danger d'une surprise.

Ne requérant de la nourriture qu'à de longs intervalles, le boa-constrictor, comme presque tous les autres serpents, passe la plus grande partie de sa vie recourbé en spirales et endormi, ou dans un état de stupeur. Dans cet état, il est gorgé d'aliments depuis peu, on peut en venir à bout sans trop de danger ou de difficulté. Quand il est en état d'activité, c'est de la folie que de vouloir l'attaquer. Quand il devient affamé, le serpent devient d'une activité fébrile, qui contraste avec son état d'inertie quand il est repu.

Pour guetter sa proie, il s'attache à une branche, et quand quelque quadrupède passe près de l'arbre, il s'élançait dessus, l'enlace de plusieurs plis et avec une telle force, que les os se brisent, puis il l'étouffe. La victime jette quelques cris et expire.

Le serpent alors avale par morceaux la carcasse de l'animal qu'il vient de broyer.

## VARIÉTÉS.

Signes de l'approche de la pluie :—Le chat tourne le dos au feu et se frotte la tête ; le coq chante souvent et bat des ailes ; les bêtes à cornes reniflent et se blottissent dans les coins ; l'âne secoue les oreilles ; les canards, les oies, les dindons, font un grand vacarme ; les hirondelles rasent la terre et l'eau ; les oiseaux se réfugient dans les haies ; les fourmis redoublent d'activité ; les vers sortent de terre ; la corneille noire croasse ; les pores se roulent dans la litière ; les abeilles ne s'aventurent pas loin de la ruche.

Il existe aux États-Unis un journal à l'usage des gens qui veulent se marier. On y trouve des annonces charmantes. En voici deux prises au hasard :

« Un jeune gentleman, âgé de 21 ans, cheveux noirs, des moustaches et des favoris en espérance, haut de six pieds, des mains et des pieds magnifiques, est l'objet de l'admiration universelle ; son cœur n'a pour ainsi dire jamais parlé. N voudrait trouver une jeune dame de 19 ans, haute d'environ six pieds, les yeux bleus, le teint coloré et des principes, la chevelure blonde. On ne tient pas à l'argent. Il ne faut qu'un cœur aimant, mais c'est indispensable. »

« Lucy ne voudrait pas se vanter elle-même, mais que faire ? Elle a 33 ans, l'air jeune ; ses amies louent sa grâce, son charme, sa dignité ; elle a certainement bon caractère, elle est belle et aimante. Elle pense qu'elle pourrait s'entendre avec les numéros 2,610, 2,529, 2,580, si les gentlemen sont bien nés et ont une position.—Pour toutes les particularités, s'adresser à l'éditeur du *Matrimonial-News*. »

Un créancier à Indianapolis a fait servir une action à une veuve, pendant les funérailles ; les gens voulaient le lyncher.

Un américain vient de prendre des procédés contre sa femme pour l'empêcher de mettre une tombe sur le corps de son premier mari.

COMBIEN NOUS DEVRIONS ÊTRE RECONNAISSANTS.—Presque tous les désordres du corps humain peuvent être distinctement retracés dans l'impureté du sang. La purification de ce fluide est le premier pas vers la santé. La médecine Indienne si universellement connue comme Grand Remède et Pillules Shoshonees, se recommande d'elle-même à l'attention de ceux qui souffrent. Aucune conséquence nuisible ne peut résulter de son usage. Aucune erreur ne peut être faite en l'administrant. Dans les cas de Scrofule, bronchites, indigestion, dyspepsie, maux du foie et des poumons, rhumatisme, les effets les plus bienfaisants ont été et doivent toujours être obtenus au moyen de la puissance efficace de cette Médecine Indienne sur le système. Les personnes dont la vie a été rendue à l'aisance, à la vigueur et à une parfaite santé par le Grand Remède et Pillules Shoshonees après l'infructueux essai de tous les remèdes pharmaceutiques, attestent ce fait.

3-22e

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

## DECÈS.

A la Pointe St. Charles, près de Montréal, Dame Marguerite Magnand, épouse de Louis R. Goodwell, à l'âge de 38 ans.

A Montréal, le 11 courant, à l'âge de deux mois et vingt-quatre jours, Joseph-Charles-Eugène, enfant de J. Perreault, marchand, et frère jumeau de Joseph-Septime-Alfred, d. c. de le 4 avril dernier.

## MARCHÉ DE LA SEMAINE DERNIÈRE.

FARINE.	
Farine de blé de la campagne par 100 lbs.	\$3 40 à 00 00
Farine d'avoine en quart.	5 30 à 5 50
Farine de blé-d'inde en poche.	1 40 à 1 50
Sarrasin do.	2 20 à 2 30

Les autres produits des marchés n'ont subi aucun changement quant aux prix.

Le beurre frais a subi une baisse légère cependant.

**A. PILON & CIE.**  
**ETABLISSEMENT NOUVEAU,**  
 381 1/2 - RUE ST. CATHERINE - 381 1/2  
*A l'Enseigne de la Boule Verte.*  
**MAGASIN de marchandises sèches, de mode et de fantaisie. Assortiment de premier choix.** 3-24 m

**COURS ELEMENTAIRE**  
 DE  
**BOTANIQUE**  
 ET  
**FLORE DU CANADA**  
 A L'USAGE DES MAISONS D'EDUCATION  
 PAR  
**L'ABBÉ J. MOYEN,**  
 PROFESSEUR DE SCIENCES NATURELLES, AU  
 COLLÈGE DE MONTRÉAL.  
 1 Volume in-8 de 334 pages et de 46 planches.  
 Prix: Cartonnet, \$1.20. — \$12.00 la douzaine.  
 Le Cours Élémentaire seul, (62 ps. et 31 planches.)  
 Cartonnet, \$0.40. — \$4.00 la douzaine.  
 En vente aux bureaux de l'Opinion Publique,  
 No. 1, Côte de la Place-d'Armes, Montréal, et chez  
 tous les libraires du Canada. 3-24 ff.

**HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.**  
 MANDI, 14ème jour de mai 1872  
 PRÉSENT:  
**SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-  
 GÉNÉRAL EN CONSEIL.**

**SUR la recommandation de l'Honorable**  
 Ministre des Douanes, et en conformité des dis-  
 positions de la 8ème section de "l'Acte concernant  
 les Douanes," il a plu à Son Excellence d'ordonner,  
 et il est par le présent ordonné que Messrs, dans le  
 comté de Grey et Province d'Ontario, soit et le même  
 est par les présentes constitué et érigé en un Port  
 Extérieur de Douanes, et placé sous la surveillance  
 du port d'Owen Sound.  
**WM. H. LEE,**  
 Greffier, Conseil Privé.  
 3-24 c

**HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.**  
 LUNDI, 29ème jour d'Avril 1872.  
 PRÉSENT:  
**SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-  
 GÉNÉRAL EN CONSEIL.**

**SUR la recommandation de l'Honorable**  
 Ministre du Revenu de l'Intérieur, et en vertu  
 de l'autorité donnée et conférée par l'Acte 31 Vic-  
 toria, Chap. 8, intitulé: "Un acte concernant le  
 Revenu Intérieur," il a plu à Son Excellence d'or-  
 donner et il est par les présentes ordonné qu'en ad-  
 dition aux Ports mentionnés dans la 9ème classe de  
 l'ordre en Conseil du 27 avril 1868 et des ordres sub-  
 séquents, comme Ports d'où les produits sont sujets  
 aux droits d'Excoise seront exportés en Entrepôt,  
 le port suivant sera, et est par le présent constitué  
 un Port pour l'objet ci-haut mentionné, savoir:  
 Le Port de Shédico dans la Province du Nouveau-  
 Brunswick.  
 Certifié,  
**WM. H. LEE,**  
 Greffier, Conseil Privé.  
 3-24 c

**HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA.**  
 JEUDI, 15 jour de Mai 1872.  
 PRÉSENT:  
**SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-  
 GÉNÉRAL EN CONSEIL.**

**SUR la recommandation de l'Honorable**  
 Ministre des Travaux Publics, et en vertu de  
 l'autorité conférée par la 5ème Section de l'Acte 31,  
 Vic. Chap. 12, intitulé: "Un Acte concernant les  
 Travaux Publics du Canada," il a plu à Son Excel-  
 lence, et il est par les présentes ordonné que la Cé-  
 dule suivante de tarifs spéciaux pour les passagers et  
 le fret passant sur le Chemin de fer de la Nouvelle-  
 Écosse entre Richmond, Halifax et Pictou, allant ou  
 revenant de Terre-Neuve, sera et la même est par les  
 présentes approuvée et adoptée.  
 Certifié,  
**WM. H. LEE,**  
 Greffier, Conseil Privé.  
 3-24 c

**CÉDULE.**  
**CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.**  
 Proportion de Tarifs spéciaux pour Fret et Pas-  
 sagers en Chemin de Fer.  
 Entre Richmond (Halifax) et Terre-Neuve.  
 PASSAGERS.  
 Première classe, chaque..... \$2.50  
 Seconde do do ..... 2.00  
 Entrepôt do do ..... 2.00  
 3-24 c

**AVIS.**  
**LES ABONNÉS de l'Opinion Publique trou-**  
 veront à faire encadrer leurs gravures à bas  
 prix au Nouveau magasin de  
**DAMIEN & DESCOTES.**  
 3-24 l 529 1/2 - RUE CRAIG - 529 1/2

**ON a besoin d'un Apprenti ferblantier, muni**  
 de recommandations de première classe.  
**B. CREVIER, Lachine.**  
 3-24 b

**A. BELANGER**  
 MAGASIN DE  
**MEUBLES**  
 276, Rue Notre-Dame  
 3-23 c

**TERRITOIRES DU NORD-OUEST.**  
**APRÈS le 25 Juin prochain, les Émi-**  
 grants seront expédiés au Fort Garry aux taux  
 suivants:  
**DE TORONTO AU FORT WILLIAM.**  
 Adultes \$5; enfants au-dessous de 12 ans, \$2.50.  
 Passage gratuit pour 50 lbs de bagage personnel.  
 Bagage extra, 35 centins par 100 lbs.

**DU FORT WILLIAM AU FORT GARRY.**  
 Emigrants, \$15; enfants au-dessous de 12 ans, \$8.  
 Passage gratuit pour bagage personnel au montant de  
 150 lbs. Bagage extra, \$2 par 100 lbs. (On ne peut  
 emmener ni chevaux, bœufs, wagons, ou instruments  
 pesants d'agriculture.)

**MODE DE TRANSPORT.**  
 Par chemin de fer de Toronto à Collingwood ou  
 Sarnia.  
 Par Steamer de Collingwood ou Sarnia au fort  
 William.  
 45 milles en wagon du Fort William au Lac She-  
 bandowan.  
 310 milles de navigation interrompue, en bateaux  
 non-pontés, du Lac Shebandowan à l'angle Nord-  
 Ouest du Lac des Bois.  
 95 milles en charrette ou wagon, depuis l'angle  
 Nord-Ouest du Lac des Bois au Fort Garry.  
 Entre le Fort William et le Fort Garry, les Émi-  
 grants pour leur accommodation, seront pourvus  
 de cabanes et de tentes pour les portages. Les pas-  
 sagers doivent prendre avec eux leurs provisions.  
 Des provisions seront toutefois fournies, au prix  
 coûtant, au Lac Shebandowan, au Fort Frances et à  
 l'angle Nord-Ouest du Lac des Bois.  
 Des billets pour toute la route au Fort Garry via  
 Fort William peuvent être pris à Toronto, aux sta-  
 tions des chemins de fer du Nord, du Grand Ouest et  
 du Grand Tronc.

Les émigrants sont requis de prendre notice que  
 ses effets doivent être limités à une pesanture de 150  
 lbs. pour faciliter le transport sur les portages et que  
 le bagage et les provisions de chaque émigrant ne  
 doivent pas excéder 450 lbs. Après le 1er août pro-  
 chain, la route de la Rivière Rouge sera dans une  
 condition à admettre le transport d'articles pesants.  
 Par ordre,  
**F. BRAUN,** Secrétaire.  
 Dépt. des Travaux Publics, Ottawa 30 mai, 1872. 3-24 c

**J. H. WALKER,**  
 GRAVEUR SUR BOIS,  
 A déménagé au  
 No. 97, RUE SAINT JACQUES,  
 Coin de la Côte de la Place  
 d'Armes,  
 Dans la bâtisse de l'Associa-  
 tion d'Ecosse sur la Vie. 3-21 f

**POUDRE ALLEMANDE,**  
 SURNOMMÉE  
**THE COOK'S FRIEND**

**NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ  
 TOUS LES ÉPICIERES RESPECTABLES. 2-33a**

**NOUVEL ÉTABLISSEMENT.**  
**TREMPE & GAUTHIER,**  
 19 - RUE ST LAURENT - 19  
**MM TREMPE & GAUTHIER** ci-devant  
 de la maison Morgan ont l'honneur  
 d'informer le public que le 15 avril, ils ont ouvert  
 au No. 19 sur la Rue St. Laurent, un magasin de  
 marchandises sèches, où l'on trouvera constamment  
 un assortiment complet de marchandises et de nou-  
 veautés, des meilleurs et derniers goûts.  
 M. Trempe ayant passé 14 ans dans la maison  
 Morgan offre des garanties d'homme d'affaires.  
**F. X. TREMPE & S. GAUTHIER.**  
 Montréal, 8 Mai 1872. 3-20 l

**NOUVEAUTÉS!! NOUVEAUTÉS!!!**  
**C. T. BERNIER**  
**VIENT de recevoir par le dernier vapeur**  
 océanique, 20 caisses de marchandises de  
 printemps et d'été pour compléter son assortiment.  
 Parmi ces caisses se trouvent deux balles d'in-  
 diennes et deux de coton jaune endommagées qu'il  
 vendra à grand sacrifice pour argent comptant.  
 Venes à bonne heure le matin, et rappelez-vous  
 bien du No. 167 Rue St. Joseph, près du Carré  
 Chaboillez.  
 3-15 m **C. T. BERNIER.**

**\$50,000 VALANT**  
 CONSISTANT EN  
**HARDES FAITES.**  
**DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX,**  
**MERCERIES, &c. &c. &c.**  
 Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits  
 et avec promptitude.  
 Une visite est sollicitée.  
**R. DEZIEL,**  
 3-22a 131, Rue St. Joseph.

**LE SOUSSIGNÉ OFFRE EN VENTE:**  
 GLACIÈRES et SABOTIÈRES améliorées, COUVERTS  
 en fil de fer; aussi un assortiment de CORNICHERS et  
 ORNEMENTS DE RIDEAUX.  
**L. J. A. SURVEYER,**  
 3-23a 524 Rue Craig, Montréal.

**O. DESMARAIS,**  
 PHOTOGRAPHE,  
 Coin des rues Craig et St. Laurent,  
 MONTRÉAL  
 On prend des photographies de toutes grandeurs.  
 Photographies encadrées à bon marché. 3-20a

**F. X. BEAUCHAMP,**  
 (Successor de D. Smilie.)  
 BIJOUTIER ET IMPORTATEUR DE  
**PIERRES PRÉCIEUSES.**  
 134 - RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER - 134  
 3-45a MONTRÉAL.

**EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1866**  
 MÉDAILLE DE 1ÈRE CLASSE,  
**ALFRED LABARRAQUE & CIE.**  
**QUININUM LABARRAQUE**  
 Approuvé par l'Académie Impériale de Mé-  
 decine à Paris.

Le Quinimum Labarraque est un vin éminemment tonique et fébrifuge destiné à remplacer toutes les autres préparations de quinquina.

Les vins de quinquina ordinairement employés en médecine se préparent avec des écorces de quinquina dont la richesse en principes actifs est extrêmement variable; de plus en raison de leur mode de préparation, ces vins ne contiennent que des traces de principes actifs.

Le Quinimum Labarraque approuvé par l'Académie de médecine, constitue au contraire, un médicament de composition déterminée, riche en principes actifs, sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter.

**AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:**  
**DEVINS & BOLTON. - FABRE & GRAVEL, Montreal, Ed. GIROUX, Québec.**

**GOUDRON DE GUYOT.**  
 Liqueur Concentrée et Titree.

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son âcreté et son amertume insupportables et à le rendre très soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau

pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le manèment si désagréable du goudron.

**EN BOISSON: - Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouches par bouteille.**

**BRONCHITES**  
**CATARRHE DE LA VESSIE**  
**RHUMES**  
**TOUX OPINIÂTRE**  
**IRRITATION DE POITRINE**  
**COQUELUCHE.**

**EN LOTIONS: - Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.**

**AFFECTIONS DE LA PEAU**  
**DEMANGEAISONS**  
**MALADIES DU CUIR CHEVELU.**

**EN INJECTIONS: - Une partie de liqueur et quatre d'eau. - Efficacité toute spéciale.**

**ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS**  
**CATARRHE DE LA VESSIE.**

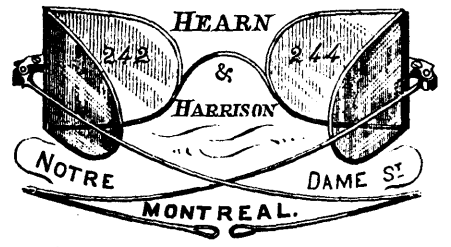
Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. - Une instruction accompagne chaque flacon.

**PRIX DU FLACON: 2 FRANCS.**  
**AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:**  
**DEVINS & BOLTON. - FABRE & GRAVEL, Montreal - Ed. GIROUX, Québec.**

**CHARBON DE BELLOC.**  
 Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine le 27 Décembre, 1849.

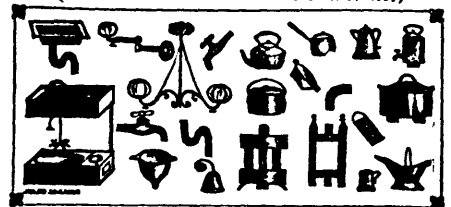
C'est surtout à ses propriétés éminemment absorbantes, que le Charbon de Belloc doit sa grande efficacité. Il est spécialement recommandé contre les affections suivantes:

**CASTRALGIES**  
**DYSPEPSIS**  
**PYROSIS**  
**AIGREURS**  
**DIGESTIONS DIFFICILES**  
**GRAMPES D'ESTOMAC**  
**CONSTIPATION**  
**COLIQUES**  
**DIARRHÉE**  
**DYSSENTERIE**  
**CHOLÉRIQUE.**



**DEPARTEMENT DES DOUANES.**  
 Ottawa, 3 Mai 1872.  
**L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 11 pour cent.**  
**R. S. M. BOUCHETTE,**  
 Commissaire des Douanes. 11

**ETABLIS EN 1854.**  
**GEORGE YON,**  
**Plombier et Ferblantier.**  
 241 - RUE ST. LAURENT - 241  
 (2ème Porte de la Rue Ste. Catherine.)



**GEORGE YON a maintenant à son magasin un grand assortiment de Glacières réfrigérantes. Poêles de cuisine avec tous les vaisseaux nécessaires pour l'usage de la maison, théières, cafetières. Bottes à épices, à thé, à café et sucre. Moules à blanc-mange, à gelée et à pâtés. Couteaux, Fourchettes et Cuillères. Arrosoirs, Bains de siège, Bains de pieds, Bains ovales de toutes les grandeurs. Sabotiers pour crème à la glace. Toute commande pour plomberie, Bains et Water Closets, et ouvrage en ferblanc, zinc, tôle, exécutés avec soin. 2-45x**

**LAURENCELLE & VARY.**  
 FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOUT  
 Pour Dames et Messieurs.  
**CHAUSSURES FAITES A ORDRE.**  
 Importateurs de Chaussures Anglaises et Françaises de première qualité.  
 Ont constamment en mains des chaussures à semelle de Liège, etc., etc.  
 No. 303, RUE NOTRE-DAME.  
 2-31m

**LIBRAIRIE NOUVELLE**  
**ALPHONSE DOUTRE ET CIE.,**  
 (Coin des Rues Notre Dame et St. Gabriel.)  
 MONTRÉAL.  
 Reçoivent constamment ce qu'il y a de plus nouveaux en ROMANS, MÉDECINE, MUSIQUE, &c.  
 Toutes demandes pour livres seront exécutées avec la plus grande promptitude.  
 3-5m

**L. E. BEAUCHAMP & CIE.**  
 89 RUE NOTRE-DAME 89  
 MONTRÉAL.  
**L'ENSEIGNE de la Boule Rouge, ont toujours en mains un grand assortiment de marchandises sèches de goût et de fantaisie - de plus chapeaux pour enfants, dames et messieurs, rubans, plumes, fleurs en gros et en détail. Un tailleur et des modistes d'expérience sont attachés à l'établissement.  
 L. E. BEAUCHAMP & CIE.  
 3-18 ff**

**MANUFACTURE CENTRALE DE MARBRE.**  
 61 - RUE ST ALEXANDRE - 61  
 (Vis-à-vis l'Eglise Saint-Patrice.)  
**TANSEY & O'BRIEN,**  
 SCULPTEURS.  
**MANUFACTURIERS de toutes sortes de monuments en pierre et en marbre, devants de cheminée, dessus de meubles, marbres pour plombeurs. Autels, etc., etc. 3-14 l**

**USINES A METAUX DE LA PUISSANCE.**  
 (Établies en 1828.)  
**CHARLES GARTH & CIE.**  
 MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS.  
 Cuivre à l'usage des plombiers et d'ingénieurs et ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc.  
 Toutes sortes d'ouvrages pour Raffinerie de sucre, distilleries, brasseries, appareils de gaz et à l'eau. On entreprend aussi de faire chauffer les bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc. par le moyen de l'appareil de la vapeur ou air chaud.  
 Bureau et Manufacture  
 No. 536 à 542, RUE CRAIG, MONTRÉAL.  
 77 Rue St. Jacques.

**CHARLES GARTH,**  
**JAMES MATTESSON,**  
**H. M. GARTH.**  
 3-22 m

**AVIS** est par les présentes donné, qu'appli-  
 cation sera faite au Parlement du Canada  
 durant la présente session pour donner pouvoir au  
 chemin de fer de Colonisation du Nord d'étendre sa  
 ligne, depuis Hull sur la rive Nord, de l'Ottawa, jus-  
 qu'à Mattawa, ou à tel autre point qui pourrait être  
 plus convenable pour atteindre le terminus du che-  
 min de fer Canadien du Pacifique.  
**HUGH ALLAN,**  
 Président.  
 3-22 m

Imprimé et publié par G. E. DEBARRATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.